N° 62. — Dimanche 20 Février 1870. — Le Numéro : PARIS, 15 centimes ; DÉPARTEMENTS et GARES, 20 centimes. — Dimanche 20 Février 1870. — N° 62

Rédacteur en chef
HENRI ROCHEFORT

BUREAUX
9, Rue d'Aboukir, 9

LA MARSEILLAISE

Directeur-Gérant
J. MILLIÈRE

ANNONCES
Lagrange, Cerf et Cie
6, PLACE DE LA BOURSE

PARIS : Un mois, 25 francs. — Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 27 francs. — Un an, 54 francs.

DÉPARTEMENTS : Un mois, 6 francs. — Trois mois, 16 francs. — Six mois, 32 francs. — Un an, 64 francs.

PRIX DU NUMÉRO
DE LA
MARSEILLAISE
15 CENTIMES

Les marchands des kiosques et même les porteurs du journal profitent des événements actuels pour vendre au public la *Marseillaise* à des prix exorbitants.

Prix de la *Marseillaise* pour les Départements : 20 centimes.

Le gérant : BARBERET.

Le citoyen Rochefort a lu dans le *Rappel* la lettre que le citoyen Victor Hugo a bien voulu lui adresser. Il nous prie verbalement de faire savoir au grand proscrit qu'il eût été heureux de lui répondre personnellement, mais que toutes les lettres et écrits quelconques, émanant de lui étant confisqués par le préfet de police, il ne peut remercier Victor Hugo que par notre entremise.

Nous envoyons donc à l'auteur des *Châtiments*, l'expression de tous les sentiments d'admiration et de gratitude que notre ami Rochefort nous charge de lui adresser en son nom.

Le citoyen Rochefort aurait vivement désiré faire savoir également au citoyen Ordinaire à quel point il a été touché du courage et de la persévérance qu'il a mise à la défendre, malgré l'intolérance de la majorité.

Mais pour les mêmes motifs, ce n'est que par notre intermédiaire qu'il peut lui adresser ses remerciements et lui donner une fraternelle poignée de main.

Le secrétaire de la rédaction,
J. BARBERET.

LA PRESSE DEVANT LE JURY

Au moment où la presse est si violemment atteinte, il est utile de se demander si la juridiction qu'on nous promet est un progrès véritable sur ce qui existe.

J'entreprends de démontrer que dans l'état actuel de la composition du jury, le projet qui doit attribuer à ce dernier les procès de presse n'est qu'un leurre, s'il n'est pas un piège tendu à la crédulité des honnêtes gens.

En effet, un des premiers actes de l'empire, en arrivant au pouvoir, a été de supprimer d'un trait de plume toutes les garanties qui auparavant entouraient l'organisation du jury. La loi du 4 juin 1853 a abrogé dans ses dispositions essentielles le décret du 7 avril 1848.

De telle sorte que savez-vous qui est chargé aujourd'hui de composer la liste du jury? C'est le gouvernement lui-même par ses agents les plus accrédités et les plus dépendants. Tous les maires du canton se réunissent à un jour donné sous la présidence du juge de paix et font ce qu'on appelle une liste préparatoire. Toutes ces listes de canton sont ensuite adressées au sous-préfet, puis au préfet. Enfin une commission composée de tous les juges de paix de l'arrondissement, sous la présidence du préfet, forme alors arbitrairement une seconde liste composée de deux mille noms à Paris, et ailleurs de cinq cents, de quatre cents ou de trois cents, suivant l'importance des départements.

Je demande ce que peut être une semblable liste? Je demande qui empêche le gouvernement de la composer de ses créatures et de ses complaisants? Je demande en conséquence où est la garantie pour le citoyen?

Pense-t-on qu'il ne soit pas possible à M. Haussmann ou à M. Chevreau de trouver à Paris deux mille citoyens aptes aux fonctions de jurés, et parfaitement décidés à être les complaisants du pouvoir? Est-ce que ce n'est pas avec un soin jaloux que MM. les préfets aidés de MM. les juges de paix éliminent de cette liste tous les noms de nature à leur porter ombrage? Croyez-vous qu'ils n'aient pas chacun un tiroir particulier renfermant la liste des *suspects* de leurs départements, c'est-à-dire de ces gens dangereux parce qu'ils aiment la République et la liberté? Et serait-ce une supposition bien téméraire que de dire que l'administration pourrait en arriver, en certains cas, à faire juger les procès de presse par des jurés qui ne seraient autres que les anciens juges de la trop fameuse sixième chambre mis à la retraite pour fatigues éprouvées au service de l'empire.

Est-ce là une hypothèse gratuite? Il y a Paris pour le moins deux cent mille citoyens remplissant toutes les conditions voulues pour être jurés. Nous offririons volontiers de parier que depuis dix-huit ans le nombre de citoyens qui ont fait partie de la liste du jury n'atteint même pas celui des voix gouvernementales aux dernières élections.

Or, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Pourquoi prétendons-nous que la magistrature actuelle ne peut pas être indépendante en matière politique? Parce que son organisation est entre les mains du pouvoir qui peut dès lors la faire mouvoir à son gré suivant son intérêt et ses caprices. De même nous avons le droit de dire que des jurés choisis et triés par l'administration sont pour nous des juges suspects, parce qu'ils peuvent être soupçonnés d'être ses complices.

N'est-il pas, dès lors, manifeste pour tout homme pourvu d'un éclair de bon sens, que dans l'état actuel des choses, le jury en matière de presse loin d'être l'organe de l'opinion publique et la justice rendue par le pays lui-même, — ce qu'il devrait être, — ne sera que l'exécuteur des hautes-œuvres du pouvoir impérial.

Tel est le don de joyeux avénements que nous offrent les nouveaux ministres, pour montrer sans doute le vif intérêt qu'ils portent à la liberté de la presse.

Ils cherchent par-là à rendre le pays tout entier complice des poursuites acharnées qu'ils se proposent d'exercer contre la presse. Ils pensent ainsi pouvoir masquer leurs batteries. Ils se trompent. Leur tactique est percée à jour et le pays ne voit dans cette nouvelle manœuvre qu'une rouerie de procureur.

ANTONIN DUBOST.

480 Contre 1

La Justice fera son devoir ! disait l'autre soir l'Ollivier de l'empire, avec ce sourire dédaigneux qui ressemble tant à une grimace de ouistiti.

La Justice fera son devoir ! répétait-il, comme s'il le croyait lui-même quand l'interpellation de Jules Favre et Crémieux rappelait les solennelles lenteurs de Juin 1869.

Mais voilà que la Justice ne se hâte pas de faire honneur à cette première de change que tire sur elle, celui qui est le garde de tous les sceaux, et le fuseur de tous les sauts.

Ils sont toujours QUATRE CENT CINQUANTE contre UN.

Mazagran était moins héroïque, certes; aussi je ne veux pas douter que la patrie reconnaissante, confonde un jour les deux exploits. On dira alors : Le juge d'instruction Lelièvre, a tenu bon contre 12,000 bédouins déterminés et le capitaine Bernier a résisté *seul* à quatre cent cinquante lapins qui ne valaient pas plus cher.

Et je vois la France assister impassible à des spectacles aussi grandioses; sommes-nous donc tant dégénérés que nous soyons insensibles à toute sublime action :

Un contre quatre cent cinquante?

Mais Paris ne devrait pas avoir assez de vivats pour ce héros qui met l'antiquité dans le sixième dessous. Eh ! quoi? vous avez immortalisé Léonidas pour les Thermopyles; vous avez glorifié Philippe-Auguste à Bouvines et Bonaparte à Arcole; et vous n'allez pas en foule chanter des hymnes sacrés sous les fenêtres du Bernier du complot.

Vous ne pavoisez pas vos demeures!

Palais vous ne resplendissez pas!

France tu ne te lèves pas comme un seul être pour crier : Hurrah! Hurrah à Bernier!

Seul contre quatre cent cinquante!

Seul, toujours seul, comme dans la romance du Masque de fer.

Seul, malgré la voix de nos représentants; seul, malgré l'opinion publique; seul, malgré la presse; Ollivier le veut! et Ollivier c'est la force !!

Les quatre cent cinquante, s'il fait un geste, vont être réduits en poussière! Que dis-je, un geste? Qu'il sourie seulement, de son bon sourire de la Chambre, et nos quatre cent cinquante amis sont pétrifiés. Nous aurons la tête de Méduse moderne!

Aussi Bernier, qui a du flair, — comme tout bon chien de chasse et tout substitut de procureur impérial, — va-t'il son bonhomme de chemin, *piano, piano*. Il sait bien que si l'ouvrage pressait, le sourire du maître lui serait un auxiliaire aussi sérieux que grimaçant.

Et quand sa conscience, — car il y a un Etre suprême, plus juste que le juste Ollivier, qui en donne une à tout le monde, pour la joie des uns et l'insomnie des autres, — quand sa conscience lui marmotte, entre deux interrogatoires :

— Ah ça! mais mon fiston, quatre cent cinquante à toi tout seul, c'est aide.

— Il répond : que veux-tu? Tout est calculé, prévu; j'ai des ordres et je ne puis que te dire

« Que faut-il faire contre tant?
« Patienter! »

Après ça, il a raison, le juge Bernier; ce n'est pas lui qui est véritablement seul...c'est l'autre : le chef du cabinet et de la justice.

Mais pour celui-là, dame, c'est comme dans la *Favorite* :

Il reste seul... une, deux, trois,
. . . . . .

GAI MARIN.

NOUVELLES POLITIQUES

Le Centre Gauche s'agite.

Qui le mène?

Peu importe.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'agite.

Dans le vide, disent quelques-uns.

Cela suffit à son bonheur.

Donc le Centre Gauche a été voir Ollivier pour l'interroger sur différentes questions.

***

Et d'abord sur la dissolution de la Chambre!

La Chambre sera-t-elle dissoute, oui ou non!

« Oui et non, » a répondu Ollivier.

Nous la dissoudrons, a-t-il ajouté, si cela nous plaît; nous ne la dissoudrons pas, si nous le trouvons convenable!...

De quelque façon qu'on l'ait retourné, on n'a pu en tirer une autre réponse.

***

Puis le Centre Gauche s'est fort inquiété de savoir quelle serait l'attitude du cabinet dans la question de la nomination des maires par les conseils municipaux.

Ici encore le frère d'Arislide a répondu en Normand : « Oui et non ! »

Il paraît toutefois que le ministère ne serait pas éloigné, en présence des déclarations multipliées des conseils municipaux de province, de se rallier à une transaction qui permettrait au gouvernement de nommer encore les maires, mais sur une liste de trois noms présentée par le conseil municipal.

***

Gare à la liberté d'association!

Il est probable qu'elle recevra prochainement une rude atteinte, car on annonce que le ministre de la justice et des cultes s'occupe d'un projet de loi sur cette matière.

***

M. Guizot — le huguenot — pousse le ministre de l'instruction publique à inviter l'archevêque de Paris et l'évêque d'Orléans à faire partie de la commission d'enseignement.

Nous allons en voir de belles.

***

Le ministre des finances, M. Buffet, s'occupe d'une réforme sur les droits perçus par l'Etat dans les successions.

On sait que les droits se perçoivent sur la totalité de l'héritage même lorsque des dettes à payer considérables incombent aux héritiers.

Il y a évidemment là quelque chose qui choque — et M. Buffet a raison : une réforme est nécessaire.

Il est vrai qu'il serait encore plus simple d'abolir l'héritage.

***

La chambre des communes d'Angleterre a entendu hier la première lecture du « bill d'éducation » présenté au nom du cabinet par M. Forster.

On a reconnu la nécessité de graves réformes :

En effet, il est constaté que la moitié des enfants ne reçoivent pas les bienfaits de l'éducation.

Et on commence à s'apercevoir que l'IGNORANCE ET LA MISÈRE sont les seules causes du mal et de la souffrance parmi les hommes, comme le proclamait en 1789 notre Déclaration des Droits de l'Homme.

En conséquence, M. Forster a conclu à l'éducation obligatoire pour tous et gratuite seulement pour les enfants dont les parents sont notoirement pauvres.

La Chambre a fait à ce bill un accueil favorable, comme ils convenait, car les parents non pas plus le droit de refuser aux enfants l'instruction que de les priver d'air, de lumière et de nourriture, et il ne leur est pas plus permis d'en faire des ignorants qu'aux Chinois d'enfermer leurs fils dans des potiches de verre pour en faire des nains.

***

Dans sa séance du 2 février, le sénat américain a discuté un bill qui lui a été présenté pour l'appropriation d'une somme de 30,000 dollars destinée à secourir les noirs qui habitent la ville de Washington.

Cette proposition a été mal accueillie par une partie de la Chambre, à cause des sympathies que l'on sait aux radicaux pour la race de couleur, et le sénat n'a point encore rendu sa décision.

***

Le journal de Berne, le *Bund* dit que des réclamations sérieuses se sont souvent élevées contre la prétention qu'a le gouvernement français d'imposer l'obligation du tirage au sort et du service militaire aux fils de citoyens français qui se sont fait naturaliser en Suisse.

Il nous semble difficile de justifier légalement cette prétention, et nous y croyons voir l'analogie de cette tyrannie juive et catholique, du dieu vengeur et jaloux, poursuivant ses rancunes jusque sur la troisième et la quatrième génération.

***

Malgré les efforts du gouvernement espagnol, la vaillante république de Cuba défend heureusement sa liberté.

Et tout nous fait espérer que cette courageuse colonie reprendra son autonomie.

Et à ce propos, signalons un fait curieux qui montre comment devant certaines cupidités les intérêts du droit, de l'indépendance et de la justice s'effacent et disparaissent :

La *Gazette* de Madrid publie une adresse portant la date du 3 octobre 1869, signée par quarante-deux commerçants de Londres et vingt de Liverpool. Cette adresse est accompagnée d'une liste de souscriptions s'élevant à 1,550 livres sterling et ayant pour objet d'aider le gouvernement espagnol dans la guerre contre les insurgés de Cuba.

***

Voici quelques nouvelles de Russie qui corroborent la communication que nous donnons plus loing du patriote Netschaieff :

On annonce la retraite prochaine du général Milintine, ministre de la guerre, qui appartient au parti national démocratique.

On désigne comme devant lui succéder le général Wassilschikoff, qui appartient au parti conservateur.

De plus, il paraît que M. Fuchs conseiller intime de l'empereur de toutes les Russies, est arrivée à Varsovie et s'occupe activement de la réorganisation de la censure.

Enfin, le gouvernement russe, redoutant l'influence que prennent en Sibérie les détenus politiques, a décidé qu'à l'avenir ils seraient déportés dans l'île déserte de Sakhaliu, à l'embouchure de l'Amour.

***

Bonnes nouvelles d'Italie :

A Bologne, à Forli, à Cesena, les conseils municipaux ont demandé qu'on bannît de l'école l'enseignement religieux et qu'on le remplaçât par celui des droits et des devoirs du citoyen.

***

On nous écrit de Tours que les autorités militaires viennent d'interdire aux officiers et sous-officiers de la garnison la fréquentation d'un café de cette ville DÉSIGNÉ PARCE QU'IL RECEVAIT DES JOURNAUX RÉPUBLICAINS.

Nous nous abstenons de tout commentaire.

***

La commission de colportage, si sévère pour des gravures et des dessins insignifiants est bien indulgente à d'autres égards.

Depuis quelques jours on colporte à Strasbourg et probablement dans d'autres villes encore, une gravure sortie de la fabrique d'images de MM. Gangel et Dirion à Metz, représentant les *tourments de J.-B. Troppmann*. On y voit l'assassin de la famille Kinck entre les griffes de plusieurs *diables* qui l'aiguillonnent de leurs fourches et le précipitent dans les *flammes éternelles*.

On eût bien pu épargner cette nouvelle douleur à la famille Troppmann, si cruellement éprouvée déjà.

***

A propos du prince Bonaparte que le complot ourdi par MM. Ollivier et Pietri a si habilement rejeté dans l'ombre, la nouvelle suivante nous arrive.

On sait que M. Crémieux refusa la défense de l'assassin.

Mais ce qu'on ne sait pas, c'est qu'on insista beaucoup auprès du député de la quatrième circonscription et qu'on lui dit même :

— Voyons!... défendez-le!... l'empereur vous en sera très reconnaissant.

— Soit! aurait répondu M. Crémieux... Mais alors que l'empereur m'assure un gouvernement en Orient, car certainement à Paris on me lapiderait.

R. HOBOY.

COURRIER POLITIQUE

« Malheur à ces Malthusiens impies, qui mettent la misère au nombre des lois immuables de la Providence, ou qui, niant le progrès, l'avenir, la marche fatale des sociétés humaines, se flattent de ramener notre pays aux Galères de la Royauté! »

Qui parle ainsi?

Le citoyen Henri Rochefort? non pas.

Mais le citoyen Emile Ollivier *Suffrage universel* de l'Hérault, 24 juillet 1851).

Le citoyen Emile Ollivier pose admirablement la double question politique et sociale. En effet, la Révolution a deux termes : destruction de la misère, destruction de la monarchie; en d'autres termes, affranchissement de l'homme, affranchissement du citoyen.

Le droit de l'individu est double : comme producteur, il a droit au produit intégral du travail; comme citoyen, il a droit à la souveraineté intégrale, c'est-à-dire à la République, au Gouvernement direct, qui n'est pas une chimère, comme on le prétend, mais qui peut se réaliser par l'organisation des communes fédérales.

Donc, abolition de la misère et abolition de la monarchie. — Citoyen Ollivier, vous avez raison!

Ce qui augmente notre admiration pour le rédacteur du *Suffrage universel* de l'Hérault, c'est qu'il écrivait toutes ces belles choses en juillet 1851. Et à cette époque de réaction *impie* (c'est le mot dont se servait alors notre vaillant confrère), ce n'était pas seulement faire preuve de courage, c'était aussi faire preuve de clair-

---

FEUILLETON DE LA *MARSEILLAISE*
DU 20 FÉVRIER 1870 — 29

PAUVRES GENS

IV

CONSTITUTIONS JUDICIAIRES (suite.)

M. Dubois des Audrays, qui se faisait les ongles, passait doucement le bout de sa lime à manche d'écaille sur ses doigts tandis que son voisin, l'homme à la cravache, attendait que l'accès de toux de Rambert fût passé.

— Poussez-le donc sur ce point capital, dit-il alors tout bas au juge d'instruction. C'est là qu'il doit s'enferrer!

— Parbleu! fit M. Dubois des Audrays.

Il referma sa lime, et regardant avec satisfaction, comme l'eût fait Napoléon Ier qui avait la fatuité de sa main, ses phalanges potelées, il dit, scandant toujours amoureusement ses phrases :

— Il faut être logique, Rambert. Nous avons été fort émus par votre premier récit.

« Nous avons fait rechercher si vraiment une femme était venue en fiacre aux Champs-Elysées, le soir du jour de l'An. Quelque inadmissible que fût votre version, il la fallait contrôler, et je sais que vous avouez que nous avons pu croire un moment que vous avez dit vrai. Un cocher croyait se souvenir d'avoir amené vers les Champs-Elysées une dame qu'il avait reconduite ensuite sur le boulevard? Mais son témoignage ne peut avoir aucune valeur. Cet homme était déplorablement soûl, ce soir du 1er janvier. Il a brisé sa voiture et couronné ses chevaux ce jour-là même. L'intervention de la dame voilée n'empêcherait pas d'ailleurs que vous n'ayez été pris, je dirai volontiers en flagrant délit, c'est-à-dire fuyant d'une maison où l'on allait relever un cadavre.

— Je vous ai dit, M. Rambert, comment j'y étais entré.

— Mais comment voulez-vous que nous croyions à l'existence de ces deux êtres problématiques, la femme des Champs-Elysées et l'homme de Beaujon.

— C'est improbable! dit le voisin de M. Dubois qui n'avait pas pris la parole jusque-là.

Rambert le regarda un moment, baissa la tête et dit simplement :

— Je le sais bien!

— Vous avez dit, reprit le juge d'instruction, que vous reconnaîtriez cet homme... A quoi le reconnaîtriez-vous? Vous me le décrivez avec une barbe nouée, touffue, l'air farouche. C'est à cela sans doute!

— Non, fit Rambert, c'est à sa voix.

— A sa voix?

— Il me semble que je l'ai encore dans l'oreille stridente, irritée. Quand il menaçait l'autre vous auriez dit un sifflement de cravache coupant l'air!

Noël avait dit, sans penser, ce mot cravache qui rendait si bien son souvenir. Le voisin de M. Dubois en parut cependant frappé. Il balança sa cravache par la petite pomme d'argent et la rejeta, du bout des doigts sur ses genoux. Derrière les verres de son pince-nez ses yeux s'attachaient avec une expression singulière, sur le regard redevenu atone de Rambert.

Il inclina légèrement sa chaise à droite vers M. Dubois et, souriant :

— Me permettez-vous de parler au prévenu? dit-il. Une simple question!... Mais je suis indiscret...

— Comment donc! fit l'autre. Il n'y a là aucune indiscrétion!

Et M. Dubois, d'un léger signe au greffier, lui donna l'ordre de ne plus écrire.

— Monsieur, dit l'inconnu en s'adressant à Rambert, je ne suis point magistrat, je suis un simple auditeur et partant je ne voudrais pas collaborer à l'acte d'accusation. Mais comment voulez-vous qu'on vous défende ou qu'on vous sauve avec cette seule arme défensive : le son de voix d'un homme furieux, c'est-à-dire un son de voix transformé par la colère que vous ne pourriez vraisemblablement pas reconnaître!

Cet homme avait dit cela avec une lenteur froide, une voix mordante, ironique et hautaine, d'ailleurs dédaigneuse et du ton d'un conseil. Machinalement Rambert écoutait, cherchait à se demander pourquoi celui-là lui parlait, trouvant dans ces paroles il ne savait quel vague, mais invraisemblable écho d'une chose entendue autrefois et quand l'inconnu eut fini de parler :

— C'est vrai, au fait, dit-il, comme un homme qu'on rejette brusquement dans une impasse : C'est vrai! On ne se défend pas avec ça! que voulez-vous? Eh bien, on me condamnera. Je n'en serai pas moins innocent!

Il parlait doucement, plutôt souffrant que résigné. Il toussa encore. Une teinte rouge lui vint aux joues. Il dit en hochant la tête :

— C'est ça qui me condamne encore plus sûrement!

Puis il demeura immobile, l'œil à terre, les bras pendants.

Le juge d'instruction donna un ordre. On reconduisit Noël Rambert à sa cellule.

— Eh! bien, mon cher Morval, dit M. Dubois des Audrays quand il fut seul avec l'homme à la cravache. Vous l'avez vu cet assassin! Pourquoi diable vous intéresse-t-il? Il est cependant bien vulgaire!

— La curiosité n'admet pas la vulgarité, fit Daniel Mortal; demandez à l'entomologiste, il passera des journées entières devant un puceron. Moi, la fantaisie me prend de voir de près les coquins. Ils me passionnent tous. Vous me permettez bien de suivre celui-ci jusqu'au bout?

— Absolument, fit le magistrat. Il est à vous. Etudiez-le à votre aise.

— Pardon, dit Morval, puis-je allumer mon cigare?

— Comment donc! vous portez?

— Oui. Voulez-vous faire un tour au bois?

— Merci, je vais corriger des épreuves à l'imprimerie, je surveille les corrections moi-même.

— Un nouveau volume?

— Des vers, toujours! C'est mon péché mignon. Des contes badins.... dans le genre de Chevigné.... Il faut bien rire!

— Ah! s'il faut rire, mon cher M. des Audrays, fit Mortal, mais il n'y a qu'une chose au monde, c'est l'ironie! Vive l'ironie!

Il se glissait déjà dans le pardessus qu'il avait jeté sur un fauteuil, tout à l'heure et se boutonnant :

— Ainsi, je reverrai mon assassin? dit-il.

— Quand vous voudrez! Je vous avais promis de vous le montrer de près; vous voyez... Votre avis, cher ami, n'est-ce pas, il est absolument coupable?

— Qui sait? fit Mortal.

Il serra la main que lui tendait M. Dubois, et s'éloignant, songeant à ce mot qu'il venait de prononcer : Vive l'ironie! il ne pouvait s'empêcher de laisser monter à ses lèvres un rictus méprisant en songeant à ce Rambert qu'on accusait de cette mort de Paul Laverdac.

— Pauvre diable! pensait Mortal.

Bast! ajouta-t-il en humant son cigare. Combien d'hommes faut-il broyer pour en faire les cailloux qui rendent plus ferme la route suivie! Un de plus, un de moins! Et que deviendrait-on si l'on devait s'occuper des faibles ou des sots?

JULES CLARETIE.

(La suite à demain.)

voyance que d'annoncer vingt ans à l'avance les futures victoires de la démocratie sociale.

Aujourd'hui, il en est bien autrement. Nous n'avons besoin ni de courage, ni de clairvoyance pour prédire malheur aux Malthusiens de la féodalité industrielle et financière, aux Pharisiens de l'Empire parlementaire et libéral.

Le plus timide peut braver en paix nos terroristes d'opérette ; ils ont si peu de temps à gambader, ces *Pupazzi* dont les fils sont tenus par deux fantômes, le fantôme de l'État et le fantôme de l'Église, et dont le seul défaut est de n'avoir jamais vécu. — Le moins clairvoyant peut, sans aller consulter une somnambule extra-lucide annoncer la fin de toute cette comédie, où l'on voit se traîner piteusement, Arlequin sans sa batte, Colombine sans ses mouches, Pierrot désenfariné, et Cassandre, plus qu'à demi évanoui dans les bras du docteur Purgandi.

Oui, tout s'en va. C'est la débâcle ! Regardez autour de vous, et dites-moi ce que vous voyez. En Amérique, la monarchie est vaincue. Le juste châtiment de Salnave a été l'épilogue décisif de la tragédie de Queretaro. Au Canada, en Irlande, jusque dans les faubourgs de Londres et de Manchester, les Fénians préparent la République irlandaise. L'Australie se sépare doucement de l'Angleterre, et fonde, à cent mètres de la pure sauvagerie, le gouvernement de chacun par tous et de tous par chacun. L'Espagne ne trouve pas un mortel assez courageux pour affronter les dangers inhérents au métier royal; et, du Nord au Midi, de Barcelone à Malaga, et jusqu'à Cadix, le socialisme international étend ses profondes racines. L'Italie est mûre pour la Révolution, et le roi Galant-Homme, à demi agenouillé devant le pape-roi, attend l'extrême onction de la main de ce vieillard qu'il n'a pas eu le courage de défier jusqu'à la fin.

La Russie est agitée par la révolution agraire, et jusqu'au fond des steppes moscovites, le *Coq rouge* fait flamboyer ses aurores sanglantes. Il n'est pas jusqu'au grand Turc qui ne soit menacé par la jeune Turquie, — car il y a une jeune Turquie, — et nous ne serions pas bien étonnés d'apprendre que, dans la Nouvelle-Zemble, dans la terre de feu, cette abominable République et ce hideux Socialisme comptent des partisans.

Les journaux réactionnaires sont bien spirituels. Ils sont élégants et charmants, comme il convient à des membres du *Gourdin-Club*. Ils sont aussi vernis que leurs bottes, et aussi drôles que peuvent l'être les drôles.

Donc, ces messieurs, n'ont rien imaginé de plus *drôle*, contre le citoyen Rochefort, que de le représenter éternellement flanqué du citoyen Polyte et du citoyen Gustave.

Nous n'avons pas l'honneur de connaître ces deux citoyens. Mais puisque Rochefort a été jeté en prison, nous supposons qu'il s'agit de deux officiers de paix de l'empire.

A moins, cependant... mais non, les journaux bonapartistes n'oseraient faire allusion à certain métier qu'on pratique à la cour, qu'on honore à la cour, et que Voltaire a signalé, en appelant les émargeurs de cette fraction du budget : « *amis du prince.* » — Polyte et Gustave seraient-ils donc des écuyers ou des chambellans ?

Cela est impossible. Jamais Rochefort n'a fréquenté si mauvaise compagnie.

Autre hypothèse : Polyte et Gustave représentent-ils tout simplement les enfants du peuple, qui ont froid, qui ont faim, qui pleurent auprès du lit de la mère, dont le sein est glacé, auprès du berceau du nouveau-né qui grelotte sous ses langes troués ? — Oh ! alors, ils sont des nôtres et nos plus chers amis ! Car nous sommes du grand parti de ceux qui souffrent et de ceux qui désirent, de ceux qui souffrent du mal présent, et qui appellent, dans leurs sanglots, la justice qui va venir.

Parlons de choses plus gaies.

Le *Liberté* annonce, sous toutes réserves, qu'on aurait entendu chanter la *Marseillaise* dans les cours du séminaire d'Auch.

Si cette nouvelle est vraie, c'est le cas de répéter le mot de M. Prudhomme : « où allons-nous ? »

Où allons-nous, si les séminaristes eux-mêmes deviennent des hommes?

Nous allons à la liberté, à la nature, à la réaction de la justice contre les religions de la grâce et les gouvernements du privilége.

J. LABBÉ

Informations du jour

On connaît l'histoire de la pétition adressée par les amis de l'ordre à Son Excellence M. le garde des sceaux. Cette pétition, à laquelle le *Figaro*, le *Gaulois*, et autres feuilles honnêtes et modérées ont donné leur adhésion, est conçue comme suit :

A Son Excellence M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

Les soussignés sont désireux de voir se réaliser, sans troubles ni désordres, les idées libérales que le ministère a inscrites dans son programme.

Ils expriment aux ministres toute la confiance qu'inspirent à tout bon citoyen leur attitude honnête et ferme et les mesures énergiques opposées aux violences coupables qui menacent la tranquillité du pays.

La sympathie et l'appui moral des soussignés se traduiraient au besoin en un concours matériel pour le maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

En un mot, ce n'est ni plus ni moins qu'une succursale de la *Société des gourdins réunis*, sise rue Rossini, 3, dans les bureaux du *Figaro*.

Quand la provision de gourdins de la rue Rossini sera épuisée, Son Exc. M. le garde des sceaux mettra la sienne à la disposition des volontaires, et alors se lèvera le beau jour où, grâce à l'attitude ferme de ce ministre honnête, les citoyens français se bâtonneront dans les rues.

C'est ce que le nouveau favori de l'empereur appelle rétablir l'ordre.

Cependant, comme M. Emile Ollivier qui est la prudence même ne marche qu'appuyé sur la force, nous le prévenons charitablement qu'il commettrait une lourde bévue en considérant le manifeste des amis de l'ordre comme l'expression de l'opinion publique.

Nous recevons, en effet, du citoyen Lennert, employé de commerce, des renseignements précieux sur la façon dont s'opère, dans les maisons de commerce, le raccolage des signatures :

La protestation est présentée aux employés par un chef de service ayant quelque autorité sur le personnel. Après leur avoir notifié que signer c'est blâmer les émeutes et que refuser c'est se déclarer insurgé, on les invite à manifester *librement* leur opinion.

Il faudrait n'avoir jamais connu l'état de dépendance dans lequel se trouve la grande majorité des employés de commerce, pour douter du résultat de ce scrutin nouveau modèle.

Et voilà comment S. Exc. M. le garde des sceaux se prépare l'honneur d'être enseveli sous les félicitations *spontanées* des amis de l'ordre !

Sa petite manœuvre n'a qu'un défaut, c'est de le tromper lui-même sur l'importance de ses forces.

Si bien, qu'une fois le moment venu de passer de passer du concours moral à l'appui matériel, il verrait les trois quarts de son armée passer à l'ennemi avec armes et bagages.

Que M. Ollivier et sa bande rassemblent des gourdins, rien de mieux !

Mais qu'ils ne s'en prennent qu'à eux-mêmes s'ils venaient à s'apercevoir un jour qu'ils ont fourni des gourdins pour se faire bâtonner ; car, franchement, ils n'auraient pas volé cette petite volée de bois vert !

L'instruction concernant les derniers troubles se poursuit, dit le *Journal des débats*, avec une rapidité sans exemple.

Déjà tous les individus arrêtés ont été sommairement interrogés par M. Bernier.

Quelques-uns ont été mis en liberté, notamment trois signataires *subalternes* du manifeste de *la Marseillaise*, ainsi que M. Ulric de Fonvielle.

54 inculpés ont été distraits de la masse, à raison des conditions particulières dans lesquelles ils avaient été arrêtés. Un juge d'instruction, M. des Cormiers, a été chargé de compléter à leur égard l'information. Sur ce nombre, 18 ont été jugés hier, 13 le seront après-demain, et 12 ont été l'objet d'ordonnances de non-lieu.

On dresse en ce moment la liste de tous les témoins qui sont en état de fournir des indications utiles et de tous les agents qui ont procédé aux arrestations.

Tous ces témoins, sans exception, seront cités pour après demain samedi, à la prison de la Santé, où les inculpés sont déposés. On procédera aux confrontations en faisant défiler un à un les inculpés devant les témoins.

Sept ou huit juges d'instruction, chargés chacun d'une catégorie de témoins, recueilleront les reconnaissances et l'indication de l'inculpation.

Le travail terminé, on se réunira pour faire une opération de contrôle et de centralisation.

Tous les inculpés qui seront retenus seront classés suivant la nature de l'inculpation et répartis entre sept ou huit juges d'instruction.

Si nous évaluons le nombre des témoins de ce grand complot d'après celui des témoins entendus dans l'affaire Pierre Bonaparte, il est probable que tout Paris y passera.

Si bien que le jour où les conspirateurs seront acquittés, on s'apercevra qu'ils sont morts depuis un quart de siècle.

Quant aux juges, s'il en reste, il va sans dire qu'ils seront cassés.

La *Correspondance générale de Paris* nous communique une singulière calinotade de M. Emile Ollivier.

Avant-hier soir, à la réception du ministère de la justice, le garde des sceaux a dit que l'instruction du fameux complot avait été confié à un seul juge parce qu'il était nécessaire que dans les cas de ce genre, les moyens d'information fussent concentrés entre les mêmes mains.

Selon lui, c'est parce que quatre magistrats avaient été chargés simultanément d'instruire le complot de juin—que cette accusation n'a pu aboutir. *Quand il s'est agi de conclure, a ajouté le ministre, les avis émis ont été différents.*

Que vous semble de cette théorie? Pour être conséquent avec lui-même, pourquoi M. Emile Ollivier qui est la logique incarnée ne propose-t-il pas à l'empereur de faire discuter les lois par un seul député, ou de faire juger les assassins par un seul juré.

Vraiment, si ce n'était odieux, ce serait bête!

M. Clément Laurier a fait dimanche dernier, une conférence à Toulon, sur l'avenir des sociétés modernes. La réunion était publique et l'autorité informée de ce fait avait pris des dispositions militaires considérables. Les troupes avaient été consignées dans leurs casernes comme pour un jour de bataille. L'assemblée composée de cinq à six mille personnes n'a pas ménagé les applaudissements à l'orateur, et l'autorité a dû rester tranquille. Mais est-ce de cette façon que le régime parlementaire entend pratiquer la liberté de réunion, et désormais les orateurs ne pourront-ils parler sans être sans cesse menacés par la police ou les chassepots?

Une question en passant :

D'où vient que depuis trois semaines les journaux de la cour aient complétement cessé de nous renseigner sur les faits et gestes de l'assassin d'Auteuil ? Leur silence à cet égard est devenu si complet que l'on est tenté de se demander si le prisonnier de la Conciergerie est subitement devenu invisible pour messieurs les reporters.

Quelle cause assigner à cet excès de discrétion ? Pour Troppmann qui ne valait pas le prince Pierre, ils ont chroniqué jusqu'au bout, nous ne pouvons pas admettre qu'on lâche tout à coup le prince Pierre.

ÉMILE CLERC

TRIBUNE MILITAIRE

Nous extrayons du livret d'un ancien soldat la pièce suivante :

ORDRE DE LA DIVISION

Au quartier général à Besançon
le 30 juin 1809

Conformément aux prescriptions d'une circulaire ministérielle du maréchal ministre de la guerre, en date du 23 juin courant, le général commandant la 7e division militaire rappelle aux troupes sous son commandement que tout militaire, qu'il soit ou non de service, qu'il soit ou non présent sous les drapeaux, doit en toute circonstance, *et qu'il en soit requis ou non*, prêter main-forte, même au péril de sa vie, à la gendarmerie et aux autres agents de l'autorité.

Une punition sévère fera justice des militaires qui se seront soustraits à ces graves obligations.

Le présent ordre sera inscrit sur tous les livrets des hommes de troupe ; il devra être lu à trois appels consécutifs.

Le général commandant la 7e division militaire,
Signé : DOUAI.

Cette pièce nous a paru intéressante.

Le secrétaire de la rédaction,
J. BARBERET

BULLETIN DU MOUVEMENT SOCIAL

Une association au village

Tous les citoyens que préoccupe aujourd'hui le mouvement social, sont loin d'être d'accord dans leurs appréciations sur la nature et la portée des associations coopératives de consommation. Les uns ne voient dans ces modestes sociétés que des boutiques administrées et exploitées par 100, 200, ou 500 individus au lieu d'un ; d'autres n'y voient que des entreprises insignifiantes et stériles ; d'autres enfin les considèrent comme préjudiciables au mouvement révolutionnaire.

Quant à nous, nous sommes loin de les admettre comme la panacée universelle et le dernier mot du progrès social ; mais nous les croyons d'une grande utilité, utiles, fécondes, même en résultats moraux, économiques et politiques : elles font un moyen de grouper les hommes, elles sont à tout le moins des écoles de démocratie pratique, de petites républiques où les travailleurs se façonnent à la vie sociétaire et, dans bien des cas, au self gouvernement, et ces sont les seules possibles à l'époque où nous sommes.

Nous applaudirons aux tentatives qui se sont faites dans ce sens, et nous sommes heureux d'avoir à enregistrer aujourd'hui un succès obtenu et un nouvel essai dans cette voie.

Dernièrement, annonce le *Progrès de la Somme* la société coopérative de Moreuil tenait son assemblée générale annuelle, et la commission administrative présentait sur l'exercice écoulé, un rapport dont voici la substance

Il y a environ deux ans que la portion la plus intelligente de la population de Moreuil se groupait en association coopérative, 178 adhérents avaient répondu à l'appel d'une commission provisoire prise au sein des promoteurs. Un apport de 5,200 f était réalisé et l'installation d'une boulangerie était décidée. L'administration en était confiée à une commission définitive et tout faisait espérer un succès facile. — Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. les débuts ne furent pas heureux et le 16 décembre 1868 la commission découragée donnait sa démission.

Une commission nouvelle assuma la lourde tâche de relever la situation et se mit bravement à l'œuvre.

L'inventaire dressé par elle accusait un déficit de 1,051 fr. 95 c., qui réduisait l'actif à 4,148 fr. 07 c.

Au 31 décembre 1868, la nouvelle administration avait déjà réparé la moitié de la brèche, en réalisant un bénéfice de 520 fr. en trois mois et demi.

Aujourd'hui, après une année d'efforts persévérants, les 520 fr. sont devenus 1913 95 c, c'est-à-dire que depuis le 1er janvier 1869 jusqu'au jour de la réunion du 28 novembre un nouveau bénéfice de 1423 fr 95 c est venu s'ajouter au premier et témoigner de l'entente et du zèle des nouveaux administrateurs.

La boulangerie de Moreuil va pouvoir se libérer envers ses actionnaires de 420 fr. d'intérêts pour les deux années écoulées et laisser à l'actif de la société un excédent de 893 fr. 02 c. qui portera son capital à 6092 f 02 c.

Si du chiffre de 1423 fr. 55 c représentant le bénéfice des 10 premiers mois de l'année courante nous déduisons 335 francs produits par la vente au détail de la farine et du son, il reste 1088 fr. de bénéfices réalisés sur la vente de 217,770 kil de pain, soit environ 5 centimes par kilo.

Le premier conseil d'administration se composait des habitants les plus notables du pays; le conseil actuel se compose des citoyens Jules Adrien, président : Cagot, Lefebvre, E. Vieillard, Dupont et Cailly, tous ouvriers.

A. VERDURE.

Après dix jours de détention on nous a lâchés, Paisant, Verdure et moi, hier à neuf heures du matin. Il paraît que le 18 février, nous n'avions plus l'intention de *changer ou de détruire la forme du gouvernement.*

Par ce qu'elle nous a enfermés dix jours, il ne faut pas que la police s'imagine que nous allons garder le silence sur ses faits et gestes. Nous allons continuer à découiller son dossier qui s'est terriblement gonflé pendant notre détention, et pour débuter, nous signalons à l'attention des honnêtes citoyens, la conduite brutale du commissaire Clément qui nous a happés au bureau de la *Marseillaise*. M. Clément a renversé des femmes dans l'escalier ; jamais subordonné n'a été plus vaniteusement insolent. Rendons justice à ses suivants, ils ne nous ont pas fait la moindre bosse.

Au risque d'être encore accusé de *vouloir changer ou détruire la forme du gouvernement*, nous continuerons à enregistrer les brutalités des agents de M. Pietri et à signaler les nombreux abus dont nous souffrons.

FRANCIS ENNE.

Bulletin des travailleurs

Remis en liberté pour les mêmes raisons inconnues qui avaient motivé notre arrestation, nous reprenons notre *Bulletin des travailleurs* avec la ferme volonté de le continuer tant qu'il ne prendra point fantaisie à MM. Ollivier et Cie de recommencer leurs facétieuses séquestrations.

Nous invitons donc de nouveau les ouvriers et les ouvrières sans occupation, à se présenter, de 2 à 5 heures, aux bureaux de la *Marseillaise*, et nous inscrirons, dans notre bulletin, leurs noms, domiciles et professions.

MM. les commerçants de Paris, qui auraient besoin d'ouvriers ou d'employés, pourront également nous faire parvenir leur adresse, en indiquant la nature des travaux qu'ils confieront aux solliciteurs.

A. HUSSANT.

ÉCHOS

Révoltes de lycées sur toute la ligne !

Les collégiens se plaignent d'être nourris comme des prisonniers. Si le fait est vrai, il prouve que la jeunesse française, après avoir reçu de M. Duruy une éducation bonapartiste, est soumise par M. Segris à une alimentation républicaine.

***

Dimanche, aux Tuileries, dîner intime, suivi d'une représentation théâtrale.

La pièce choisie est *Le jeune homme qui ne fait rien.*

Il va sans dire que M. Darimon jouera le principal rôle.

***

L'un des amuseurs préférés au château est décidément Faure Nicolai, l'adroit prestidigitateur du passage de l'Opéra.

Voici le tour qui l'a posé aux Tuileries :

Empruntant à l'empereur son chapeau, il a prié Sa Majesté d'y casser quelques œufs.

Devinez ce qu'on a trouvé au fond ?

Un morceau de lard !

***

Dans un vieux manifeste d'Emile Ollivier se trouve la phrase suivante :

« *Malheur aux Malthusiens impies qui, niant le progrès, l'avenir, la marche fatale des sociétés humaines, se flattent de ramener notre pays aux galères de la royauté.* »

D'où il résulte qu'actuellement le transfuge de la démocratie se considère comme un galérien. Pour le coup, nous ne le lui faisons pas dire !

***

Le cabinet parlementaire continue à interdire les réunions démocratiques.

Jusqu'à nouvel ordre elles ne seront plus autorisées qu'à Mazas ou à la Santé.

***

Pendant ses vacances de Pâques le prince impérial ira visiter Strasbourg en compagnie du général Frossard.

A la Pentecôte, sans doute, on le conduira à Boulogne.

Ces deux villes ont, en effet, une grande importance stratégique pour les princes de la famille Bonaparte.

***

De plus en plus libéral, le garde des sceaux !

Il propose maintenant à son maître d'abolir la loi contre les sociétés secrètes.

A quoi bon abroger les lois quand on se réserve le droit de les appliquer?

***

On prétend que M. Gaspari a demandé à M. Coigniard de lui céder comme lever de rideau à sa grande pièce le petit acte de Giraudin, *Va la le général*.

Il aurait ainsi une affiche tout à fait à sensation :

VA LA LE GÉNÉRAL

MALHEUR AUX VAINCUS !

***

Le second bal de M. de Talhouët a été plus brillant encore que le premier. Il a même duré jusqu'à l'aube.

Et l'on assure qu'il durerait encore si le ministre des travaux publics n'avait eu la malheureuse idée d'entonner l'air de *Roméo et Juliette*.

Dès les premières notes du chant de Talhouët, les invités ont pris la fuite.

L'ESCRIT.

Ephémérides républicaines

Du dimanche 20 février.

La trop fameuse banque de Law, qui avait ruiné le commerce en France, n'était pas faite pour encourager de nouvelles tentatives. Cependant les nécessités commerciales l'emportèrent sur les répugnances particulières, et il se fonda à Paris une sorte de banque nommée *Caisse d'escompte* qui émit des billets dont la circulation fut restreinte à la seule ville de Paris : le ministre Calonne avait encouragé la fondation de cette Caisse, et bientôt le citoyen Monneron en créa une autre sous le nom de *Caisse des comptes courants*. D'autres comptoirs, tels que le *Comptoir commercial*, la *Factoterie*, etc., furent installés à cet exemple.

Enfin les principaux capitalistes de la capitale s'étant réunis le 24 pluviose an VIII (13 février 1800), ils décidèrent la fondation d'une banque nationale et on discutèrent les principes fondamentaux.

Le capital était de trente millions de francs en monnaie métallique souscrits au moyen d'actions de mille francs chacune. Les trente millions furent bien vite réunis, et les premières opérations commencèrent le 1er ventôse an VIII (20 février 1800)

Les deux sociétés des *Comptes courants* et de *Caisse d'escompte* ne tardèrent pas à se réunir à la banque nationale qui avait pris le nom de BANQUE DE FRANCE, si le 24 germinal an XI (14 avril 1803) un décret consulaire accorda à cette banque le privilège exclusif d'émettre des billets en France.

EDOUARD CLERC.

LES JOURNAUX

Voilà dix jours que des citoyens sont détenus dans les prisons cellulaires sous prétexte de conspiration contre la sûreté de l'Etat, et personne ne sait mieux aujourd'hui qu'il y a dix jours sur quoi repose cette accusation.

L'empire est donc si près de sa chute qu'il suffise de mettre quelques hommes en liberté pour compromettre son avenir ?

Notre confrère, Jules Claretie, se demande ce que cela peut bien être que le fameux complot dont tout le monde parle, mais dont personne ne connaît le premier mot.

A ce mot de complot ! dit-il on baisse la voix, on murmure le mot tout bas à l'oreille. On tremblerait de passer pour un complice. Et des nouvelles du complot, et des détails sur le complot! Les gens arrêtés mis au secret et la meute des calomniateurs à leur trousse. Et laissez dire. Il y aura bien toujours des gens qui croiront à l'existence de cette conjuration fantastique.

Complot ! complot ! A ce cri rant de fois répété, rien à répondre C'est la *tarte à la crème* de l'arbitraire.

Oui, mais cette tarte à la crème, il faudra bien finir par la manger, et alors que deviendra M. Emile Ollivier?

***

Le *National*, revenant sur l'impopularité dont s'est frappé lui-même le garde des sceaux en faisant arrêter le député de la 1re circonscription, manifeste l'espoir que la lettre de Rochefort fera enfin comprendre à M. Emile Ollivier qu'il a commis une violation de la loi qui ne peut pas être dans ses intentions.

Du reste, ajoute-t-il, il est dur d'avoir été premier ministre et de redevenir simple député ; mais il est honteux quand on a fait vingt professions de foi, répudiées d'abord, puis libérales, de se marquer son passage au ministère par des mesures odieuses ou ridicules, de faire mettre en prison ses anciens amis, de répondre aux interpellations les plus modérées par des phrases dédaigneuses imitées du vieux Guizot, et d'avoir l'air d'un sot quand on est le chef d'un gouvernement parlementaire, et qu'aux yeux de l'Europe entière on représente la nation française.

Voilà ce que M. Ollivier ne paraît pas comprendre. Il monte à la tribune, il prend des attitudes, il parle, il enfle sa voix, il pérore, il se croit Danton et Mirabeau...

Excellence, vous n'êtes qu'un Peregny.

Vlan ! Le coup du Lapin !

***

M. Hector Pessard demande au cabinet Ollivier s'il croit sérieusement pouvoir faire croire à trente-six millions de Français qu'il est un ministère libéral ?

Mettant en parallèle le ministère Forcade et le ministère Ollivier, le *Gaulois* déclare que sous le premier il n'y a eu que très peu de procès de presse, et encore les condamnations furent-elle insignifiantes, tandis que :

Cette année le soleil, à son lever, peut contempler chaque jour un écrivain sur la sellette Un article est puni comme un crime, et tout orateur des réunions publiques a un mandat d'amener dans son discours. Et nous avons un ministère libéral !

Donc :

Quand on va en prison, c'est qu'on vit sous un cabinet libéral

Quand on reste chez soi, c'est qu'on respire l'air impur de la réaction.

Le vrai mot de cette comédie, c'est que la besogne que n'a pas osé faire M. Forcade, M. Emile Ollivier s'en est chargé.

La besogne faite, on en reviendra à M. Forcade..... ou à M. Rouher.

Et M. Ollivier?

Parbleu, on le renverra à *la bénédiction de son père.*

EDOUARD CLERC.

Nous recevons la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur en chef de la Marseillaise.

Paris, le 18 février 1870.

Mon cher confrère,

Je devais comparaître aujourd'hui avec six de mes collaborateurs, devant la 6e chambre correctionnelle, pour répondre à vingt-un chefs d'accusation.

Mon intention était de ne pas me défendre, mais tel n'était pas l'avis de M. Vermorel qui insistait au contraire pour que la *Réforme* fût brillamment défendue. Nous demeurions, à cet égard, libres, chacun de notre côté, d'agir suivant que nous le jugions le plus convenable.

J'ai persisté dans mon système d'abstention. M. Vermorel et deux de mes co-inculpés ont au contraire sollicité l'appui, très précieux en d'autres circonstances, de MM. Grévy, Crémieux, Em. Arago et Laurier.

Mais, mon système d'abstention, quant à la défense, implique l'obligation de ne solliciter aucune faveur. Je ne voulais donc sous aucun prétexte demander une remise.

Je m'étais là dessus formellement prononcé.

Et cependant, M. Vermorel, hier dans la nuit, après mon départ, a, de son chef tout personnel, annoncé en tête du journal que l'affaire la *Réforme* ne viendrait pas aujourd'hui.

Lorsque je suis arrivé au tribunal, ce matin vers midi, l'affaire était déjà engagée. Avec M. le président et M. le substitut Un délai de huit jours nous était accordé.

Ainsi, l'on refuse tout sursis à un *libelle* on condamne avec une sévérité sans précédents la *Marseillaise*, le *Rappel*, nous sommes nous-mêmes sous le coup de toutes les chefs d'accusation connus, et nous sollicitons avec succès la remise refusée à nos confrères !

Je suis très peiné de ce triste succès.

La dissidence entre M. Vermorel et moi ne repose pas d'ailleurs sur une simple question de forme. Elle est très grave au fond.

M. Vermorel *ne veut* attaquer que la personne et les actes de M. Emile Ollivier.

Certes, nul ne professe plus que moi de mépris pour M. Ollivier mais nos attaques doivent porter plus haut et embrasser à la fois tout le gouvernement et tout le système impérial.

Ce n'est pas tout.

M. Vermorel pour satisfaire une rancune personnelle, dont je ne veux pas apprécier la légitimité, n'aurait pas hésité, s'il l'avait pu il y a un mois, à jeter le trouble dans notre parti. Il n'a du reste, pas oublié encore, et il se propose d'engager, prochainement, une lutte ardente contre M. Henri Rochefort.

Il ne saurait me convenir d'être moralement le complice de ces attaques. M. Henri Rochefort m'inspire trop de sympathie, j'ai trop d'estime pour le député de la première circonscription, pour permettre que la lutte projetée s'engage dans les colonnes de la *Réforme*.

Une entente en ce M. Vermorel et moi est devenue impossible. Nous ne saurions être plus longtemps associés à la même œuvre.

A la veille de me rendre en prison pour satisfaire aux condamnations prononcées contre moi et aux condamnations non encore prononcées, en l'absence de Gustave Fleurens et de plusieurs autres de mes collaborateurs déjà condamnés, je suis obligé de réorganiser la rédaction de la *Réforme*. Or, une rédaction ne s'improvise pas.

Je me vois donc dans la nécessité de suspendre pour quelques jours la publication de la *Réforme*. Je ne fais d'ailleurs que précéder de huit jours la suspension que doit, suivant les renseignements de M. Vermorel, prononcer le tribunal correctionnel.

Le drapeau de la République démocratique et sociale doit être vaillamment tenu. Mieux vaut nous absenter momentanément, lorsque nous risquons de le compromettre. C'est le pénible devoir que j'accomplis aujourd'hui.

Veuillez agréer, mon cher confrère, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

A. MALESPINE.

Lyon, 15 février 1870.

Citoyen rédacteur,

Voulez-vous annoncer dans votre journal que la rédaction de l'*Avant garde* de Lyon passe armes et bagages sur le pont du *Vengeur* et que Eugène Chatelain du *brave patriote* de Paris y publira chaque semaine un courrier de la libre pensée.

Merci ! Salut et égalité,

JULES FRANTZ, directeur.

Au citoyen Barberet, secrétaire de la Marseillaise

Les soussignés, socialistes allemands, membres de l'Association internationale, vous prient de vouloir bien joindre leurs noms à la protestation contre l'arrestation arbitraire du citoyen E. Varlin, en exprimant leur sympathie à ce vaillant combattant de la cause socialiste.

Paris, le 17 février 1870.

Henri Bachruch, 13, rue de l'Echiquier ; Léo Frankel, rue Saint-Sébastien, 37 ; L. Pettersen ; Ludwig Wyzka ; Otto Thetze ; Ernest Lange ; Philippe Peters ; Auguste Funke ; T. Stade ; Baubold ; Sober ; A. Curtz ; H. Lumpe ; E. Unger ; J. Ratz ; C. Schmidt ; Edouard Ludwig ; Frédéric Voltner ; Jos. Werding ; Otto Ludwig ; Stossel ; Wiski.

VARIETES

LE GOUVERNEMENT RUSSE

ET L'IDÉE RÉPUBLICAINE EN RUSSIE

Nous appelons la sérieuse attention de la presse européenne et des démocrates de tous les pays sur les documents qu'on va lire, et que nous extrayons d'une communication directe du grand patriote russe NETSCHAIEFF.

Il est inutile que nous insistions ici sur les conditions déplorables dans lesquelles se trouve la Russie. L'affranchissement des serfs, on le sait, n'a nullement changé la balance économique de cette grande nation qui reste, comme par le passé, en proie à l'exploitation arbitraire et au parasitisme aristocratique, et qui se meurt dans les étreintes d'un despotisme, d'autant plus odieux, qu'il appelle à son secours les perfides influences de la religion.

Autoritarisme sans limites exerçant également sa pression sur les âmes et sur les corps ; — iniquité sociale érigée en loi dans tout le territoire, — système des castes établi partout, — militarisme, effréné, — fonctionnarisme impudent, voilà quel est le bilan de la situation de la Russie.

Dans ces circonstances, qu'une révolution politique et sociale se tente, quoi de plus naturel !... que les Russes, fatigués de mourir de faim, raisonnent leur misère et la veuillent combattre, n'est-ce point dans l'ordre?

De son côté, que le gouvernement moscovite, comme tous les gouvernements, tienne à conserver ses émoluments, ses palais, son influence et sa paresse opulente, soit!... il faut s'y attendre : il est la Répression !

Mais que pour combattre les Républicains il use des manœuvres les plus infâmes!... Qu'il fasse usage auprès des puissances européennes des insinuations les plus calomnieuses!... qu'il donne aux traités d'extraction les crocs-en-jambe les plus insolents ! Voilà où la réaction elle-même perd ses droits; car elle n'est plus même l'expression d'un système politique, elle n'est plus que l'organisation en Europe d'un mensonge tout à la fois effronté et lâche.

On appréciera, du reste, mieux encore, la conduite du gouvernement russe en lisant la lettre du citoyen Netschaieff :

Citoyen rédacteur,

L'animosité sauvage qui dirige le gouvernement russe, dans le pressentiment de sa perte prochaine, le porte à exercer les persécutions les plus féroces et les plus stupides contre les masses populaires, persécutions

... rendant la situation insupportable, ne font que rapprocher le moment de l'inévitable crise sociale.

La foule des grands dignitaires de l'empire, craignant pour leur propre existence et poussés par la peur, se sont jetés avec une férocité de tigres sur tout ce qui est jeune et énergique. Ils prennent les femmes et même les enfants pour les jeter dans leurs prisons inquisitoriales. C'est par les tortures employées contre les jeunes gens des deux sexes que ce gouvernement tataro-allemand veut terminer son rôle dans l'histoire du peuple russe.

Le dernier officier de gendarmerie n'agit pas d'une manière moins féroce que le célèbre Mourawieff, le pendeur.....

A l'appel de mes amis, j'étais rentré secrètement dans ma patrie, moi émigré, pour prendre place de nouveau dans les rangs des ouvriers de la liberté russe, qui touche à son triomphe. L'imprudence d'un des nôtres ou bien un accident imprévu, ébruita malheureusement mon retour. L'espion littéraire Katkoff a cru de son devoir d'accueillir ces bruits dans son journal la *Gazette de Moscou*. La police, sur ce rapport de son agent, multiplia ses recherches.

Ce fut alors que je fus arrêté dans une petite ville de province, et, — comme on le fait d'ordinaire pour les prévenus politiques, — je fus envoyé aux travaux forcés sans aucun jugement.

Mais un des chefs de la troisième section (police secrète) ne se borna pas à m'envoyer au bagne, il donna l'ordre de m'assassiner secrètement.

Coups de bâton et privations de tout genre, rien ne me fut épargné.

A mi chemin de la Sibérie devait s'accomplir l'ordre de l'Inquisition.

C'en était fait de ma vie. Heureusement mes camarades veillaient, et je dois à leur courage d'être sorti vivant, quoique meurtri, des mains de mes bourreaux.

Dans les hauts parages de l'administration, on ne doutait pas que je n'eusse été tué sur la route de Sibérie : la troisième section devait croire, en effet, que ses ordres avaient été exécutés.

Mais un funeste concours de circonstances inattendues fit éclater trop tôt l'orage qui grondait sur la tête de nos oppresseurs.

Quelques-unes de nos publications, secrètement imprimées et propagées en Russie, ont été reproduites par quelques journaux européens, et l'Europe a pu se rendre à peu près compte des atrocités commises dans les derniers temps par l'administration russe dans notre pauvre pays. Ces atrocités, dont la seule pensée fait frissonner, vont toujours croissant. Parmi des centaines de prisonniers, plusieurs déjà sont morts dans les tortures, en vrais martyrs.

Quelque temps après, l'administration ayant appris que j'avais échappé à ses exécuteurs, s'est décidée à m'anéantir par tous les moyens possibles. La meute littéraire de la 3e section a couvert mon nom de ses hurlements immondes. Elle m'a donné les épithètes les plus atroces et les plus absurdes ; elle m'a accusé des actions les plus dégoûtantes pour me perdre de réputation et m'empêcher de trouver un asile. Des régiments d'espions et d'huissiers circulèrent, munis de ma photographie, — qui ayant été faite il y a dix ans, n'a plus du reste aucune ressemblance avec moi. Ces messieurs, pour s'emparer plus sûrement de moi, arrêtèrent tous ceux qui leur parurent avoir avec moi la moindre ressemblance. Quelqu'un fit courir le bruit que j'étais parti pour l'étranger. Tout paraissait donc devoir être fini. Mais non ! les bourreaux administratifs de la Russie ne s'arrêtèrent pas.

Le gouvernement russe prit pour prétexte le récent assassinat d'un certain Iwanow, et m'inculpa d'avoir participé à cet attentat, pour avoir le droit de demander aux gouvernements étrangers mon extradition.

S'appuyant sur la vénalité de la presse russe, il est parvenu, malgré l'absurdité de la chose, à faire reproduire ces calomnies par quelques journaux européens, lesquels font probablement chez eux le même office que le journal de M. Katkoff en Russie.

Le gouvernement russe s'est, en outre, adressé officiellement à la police des pays étrangers pour me faire arrêter comme assassin.

On a prétexté la recherche de prétendus faiseurs de faux billets de banque pour faire des visites domiciliaires chez les émigrés russes, dont quelques-uns même ont été arrêtés. Tout cela dans le seul but d'arriver à me livrer au gouvernement russe.

Alexandre II, le czar-dissipateur, a dépensé avec sa famille et ses laquais, les richesses du peuple russe; il a fait des dettes innombrables. Maintenant, en vrai commerçant, il veut de manière ou d'autre justifier devant l'Europe sa prochaine déconfiture.

C'est ainsi qu'il veut mettre la faute de l'immense désordre des finances sur la tête de soi-disants agents politiques qui auraient fait de faux billets de banque.

A l'aide de faux témoins, le gouvernement russe construit d'une manière indigne des inculpations, et tâche de donner une certaine légalité à ses sauvages persécutions envers ses malheureuses victimes.

Et les administrations européennes ajoutent foi ou font semblant d'ajouter foi à toutes ces iniquités ! Sous le prétexte de rechercher M. Netschaïeff, soi disant assassin, et des faiseurs de faux billets de banque, les gouvernements européens ont donné le droit à la police russe de circuler en Europe. On dit que des espions russes se mêlent, pour faire des perquisitions, à la police de chaque pays, et viennent jeter de faux billets de banque au domicile de la personne qu'ils veulent arrêter. C'est de cette façon qu'ont eu lieu, parmi les émigrés russes et polonais les arrestations auxquelles nous venons de faire allusion.

Ainsi a été arrêté le célèbre Jaroslas Dombrowski, qui avait échappé à la potence qu'avaient fait dresser pour lui les généraux Mourawieff et Berg. On a également fait des arrestation à Vienne.

Comment peut-il y avoir des esprits assez crédules pour ajouter foi aux infâmes calomnies de l'administration russe !

Est-ce qu'en 1865, le défunt Alexandre Hertzen n'a pas été accusé par ce gouvernement d'avoir pris part aux incendies en Russie? Est-ce que, un peu auparavant, ce même gouvernement, effrayé de l'influence exercée sur l'esprit public par le talent de Czernyschewski, ne l'a pas accusé de crimes extraordinaires à l'aide de faux témoins, pour avoir un prétexte légal de l'envoyer aux travaux forcés? Est-ce qu'enfin dans ces derniers temps, ce gouvernement, voyant que la jeunesse des écoles a des sentiments populaires, et voudrait alléger le sort des paysans, n'a pas cherché à soulever le peuple contre elle, en répandant le bruit que les étudiants voulaient rétablir le servage?

Non! l'impudence du gouvernement impérial est trop évidente, elle frappe trop les yeux, pour que personne puisse s'y laisser tromper. La dernière révolution polonaise n'a-t-elle pas trop bien appris à l'Europe ce que l'administration russe entend sous le nom d'un condamné politique? Eh bien, quelque improbable que cela puisse paraître, les vieilles calomnies impériales trouvent encore en Europe un accueil empressé.

Les arrestations et les extraditions de réfugiés russes, livrés à leur gouvernement, révèlent une espèce de connivence entre les gouvernements de toutes les nations, effrayés partout par l'approche de la justice populaire. Mais si les gouvernements s'entendent si bien pour opprimer, ne doit-on pas espérer que les peuples à leur tour se donneront la main pour revendiquer leurs libertés et se les garantir solidairement?

La solidarité des gouvernements, qui se pose de fait, doit faire ressortir énergiquement et prochainement la solidarité de tous les éléments d'opposition chez tous les peuples.

Mon extradition est la preuve frappante d'une alliance entre tous les gouvernements contre la liberté des peuples. Que ne peut-elle devenir en même temps l'occasion d'une entente universelle de tous les ennemis du despotisme ! Oh ! dans ce cas je supporterais avec bonheur toutes les tortures que m'infligeraient le czar et ses généraux-pendeurs ! Je ferais volontiers le sacrifice de ma tête, si une lutte universelle contre l'état actuel de l'Europe pouvait en être le résultat !

Voilà ce que je voulais dire au public européen.

Février 1870.

NETSCHAIEFF.

De ce qu'on vient de lire, tout démocrate tirera facilement la conclusion.

Netschaïeff l'indique avec un admirable bon sens :

Il faut que nous ayons le sentiment de la solidarité internationale;

En un mot, que nous fassions avec le cœur, avec la tête, la Révolution européenne, — seul moyen d'arriver prochainement à la solution réelle et pratique de la question sociale, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité, — à la République universelle.

E. MOROT.

Réunions publiques.

La conférence qui devait avoir lieu à l'Alcazar le 13 février se tiendra le 20 courant sous la présidence de M. Jules Simon, à deux heures. On peut se procurer des billets 8, boulevard Montmartre, à la Liberté coloniale, et chez le concierge de l'Alcazar.

SALLE DES CONFÉRENCES

39, boulevard des Capucines.

Dimanche, 20 février, à deux heures précises, conférence autorisée sur les Femmes du dix-neuvième siècle (madame Récamier, etc.), par mademoiselle Pauline Beauchet.

La réunion interdite le 13 février aura lieu le dimanche 20 à 3 heures; sujet, madame de Staël; orateur, M. Gustave Francolin.

Cette conférence et cette réunion sont faites au profit de la fondation d'une école démocratique de filles. Les billets pris dimanche dernier seront reçus le dimanche 20; les billets pris pour la conférence serviront pour la réunion et réciproquement.

En cas de nouvelle interdiction de la réunion, mademoiselle Beauchet remplacera M. Gustave Francolin et parlera dans sa conférence de madame de Staël.

GRAND ORIENT DE FRANCE

16, rue Cadet.

Dimanche, 20 février, à huit heures du soir, dans la salle du Grand Orient de France, aura lieu une conférence publique au bénéfice de la Société pour l'instruction élémentaire, sous la présidence de M. Albert Le Roy, ancien président de la société. Question à traiter : les Moralistes du seizième siècle, La Boëtie, Charron et Montaigne. Orateur, M. A. Crémieux, député. On peut dès à présent se procurer des billets au siége de la société, 1 bis rue Hautefeuille et 16, rue Cadet.

SALLE DE LA REDOUTE

35, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Dimanche, 20 février, à une heure et demie précise, conférence sur l'enseignement démocratique en France et en Amérique, sous la présidence de M. Eugène Pelletan. MM. Colfavru et Laboulaye, orateurs. Prix d'entrée, 50 c. et 1 fr. au bénéfice de la Société pour l'enseignement professionnel indépendant. On peut se procurer des billets d'avance au siége de la société, rue Debelleyme, 3.

Hier vendredi, à cinq heures environ, le commissaire de police du quartier a fait demander à son bureau le citoyen Gullyer, gérant de la salle de la Redoute, pour lui signifier qu'il lui retirait l'autorisation accordée pour la réunion de dimanche.

Cette réunion n'aura donc pas lieu.

ECOLE CENTRALE

5, rue de Thorigny.

Dimanche, 20 février, à une heure et demie précise, au siége social de la Bibliothèque coopérative des Amis de l'instruction, double conférence gratuite et publique. M. Urbain, chef des travaux chimiques à l'Ecole centrale traitera du carbone et de ses applications scientifiques et industrielles. M. Broutta, Conquête et colonisation de l'Algérie.

THÉATRE CLUNY

Dimanche, 20 février, à deux heures précises, troisième matinée des lectures et conférences de la Société des Gens de lettres.

Programme : M. Henri de Lapommeraye, conférence sur *Werther*; M. Alfred Michiels, lecture, *la Ville assiégée*; M. Lachambeaudie, lecture deux fables; M. Charles Deslys, lecture, *la Mansarde*, comédie.

Billets et location : au siége de la Société des Gens de lettres, rue Geoffroy-Marie, 5; à l'Office des théâtres, boulevard des Italiens, 15; et au théâtre de Cluny.

ENTERREMENT CIVIL

Dimanche, 20 février, à midi précis, enterrement civil du citoyen Sergenton, décédé en son domicile, rue des Amandiers, 40 (Ménilmontant).

J. BARBERET.

SOUSCRIPTION

AU PROFIT DES FAMILLES DES CITOYENS ARRÊTÉS PENDANT LES DERNIERS TROUBLES.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS A PARTIR DE CE JOUR, LE BUREAU DE SOUSCRIPTION SERA OUVERT DE 10 HEURES DU MATIN A 8 HEURES DU SOIR.

BARBICHON.

Pierre, 1 fr. — Varlet, 2 fr. — Une républicaine de 48 20 c. — Louise 50 c. — Une républicaine, 50 c. — Lespargot, 25 c. — Atelier de chapeaux de paille, 25 c. — Sévin, 2 fr. — Framboisie, 50 c. — Mlle Deniset, 1 fr. — Mme P., vraie républicaine, 1 fr. — Carolus Landenne, 1 fr. — Démophile Coussat, 50 c. — Coussat jeune, 20 c. — Jules Coles, 25 c. — Emmanuel D., 20 c. — Vayaney, 2 fr. — Berthollet chocolatier, 50 c. — Alexandre Boussat, 50 c. — P. B., 50 c. — Un homme juste, 50 c. — Un citoyen qui a été forcé de donner pour la veuve Morot, 1 fr. — Un atelier de fleuriste, 4 fr. — Emile Salmon, 50 c. — Un employé de chemin de fer, 50 c. — Un ami de Rochefort, 2 fr. — Vallieu, 1 fr. — Citoyen et citoyenne [illegible] Thomann, 1 fr. — Quatre en- Blanc, 2 fr. — [illegible] abonné de la Mar- nemis d'Ollivier, 2 fr. — Un [illegible] — Maison *seillaise*, 3 fr. — Louis Michel, 1 fr. — [illegible] Paullie, 3 fr. — Matoné et sa dame, 50 c. — Un retraité de préfecture, 2 fr. — Deux Helvétiens, père et fils, 2 fr. — Une famille républicaine, 5 fr. — Les économies d'un collégien, 5 fr. — Jolivet Tailla, 1 fr. — Une amie de Rochefort 50 c. — Savois, 5 fr. — Soiau, 1 fr. — Une amie de Rochefort, 1 fr. — Une républicaine et sa fille 5 fr.

Joseph Pigeonat, 50 c. — C. B., républicain, 50 c. — M. employé, 50 c. — Julien Queyras, 1 fr. — Louis Mortier, 1 fr. — Charles Louis, 1 fr. — Alfred Forest, 1 fr. — R. V., 1 fr. — Maurice Lachâtre, 5 fr. — Mersey, 1 fr 50. — Reboul, 30 c. — Un citoyen de la cinquième, 5 fr. — Rosenbeck, 1 fr. — Minieux fils, et sa femme, 50 c. — Minieux père, 25 c. — Lecoq, 25 c. — Delavigne, 15 c. — Eugène Châtelain, 5 fr. — A. M., 2 fr. — Un petit républicain, 50 c. — Thirifocq, 1 fr. — Mme Tirifocq, 50. — Mlle Charlotte, 50. — Mme Lafaveur, 25 cent. Laigre 25 c. — Mme Deniché, 25 c. Mlle Thirifocq, 50 c. — Mme Thirifocq mère, 50 cent. — Chomaton, 1 fr.

Chaumont, 1 fr. — Delcne, 1 fr. — Bernardon, 50 c. — Legal, 1 fr. — Varigard, 50 c. — Buisson, 1 fr. — Tardif, 1 fr. — Ennemi des B., 1 fr. — Un Prussien, 1 fr. — Quatre électeurs, 2 fr. — Mention républicaine, 50 c. — Un anonyme, 5 fr. — Marcel, 50 c. — Un marchand de tabac, 50 c.

Henry Pruyer, ex-soldat au 57e de ligne, 1 fr. — Un groupe de républicain de Pantin, 10 fr. — Quatre républicains de Bordeaux, 1 fr. — Un ancien soldat, 1 fr. — Sourdès, 50 c. — Louis Fontanges, 50 c. — Chevallier, 1 fr.

Lemar, iage, delali, berté, aveclan, piret, unemons, trueuse, pen, eédan, leju, dasolli, vier, Lasss, oinde, février, ipou, tvaisseul, ferlé, zavances, alla, sassin, dodé cents, fres. (Ensemble, 2 fr. 50 c.). — Aline, amie de Rochefort, 50 c. — Deux amis de Rochefort, 1 fr. — Maubin, 50 c. — D'Hiver, 1 fr. — Prosper, 75 c. — Un propriétaire, 2 fr. — Lelue et Charlier, 1 fr. — Auguste Véry, 75 c. — Laligante, 50 c. — Sidoine du Bourguet, 5 fr. — Léon Grognet, 1 fr. — Vatier, 1 fr. — Mermote, 50 c. — Deux citoyennes, 1 fr. 50 c. — Collot, sculpteur, 50 c. — Hervault, 5 fr. — D. P., Prussien, 2 fr. — Nic, 1 fr. — Veuve Paullois, 1 fr. — Ennemi des arrestations, 1 fr. — Un citoyen ennemi des B., 1 fr. — Un apprenti, 25 c. — Un républicain, 2 fr. — Un employé et son frère, 6 fr. — J. M., républicain, 2 fr. — Treffort, 50 c. — P., courtier à Bercy, 3 fr. — Bernard, 50 c. — Blondeau, 1 fr. — César, 75 c. — Mignet, 1 fr. — Eujalbal, 2 fr. — Nuarnier, 50 c. — Lelièvre, 50 c. — Un tourneur, 50 c. — Charles, 1 fr. — Six républicains, 3 fr. 75 c. — Un ancien des barricades, 2 fr.

Montant de la souscription, 274 fr. 10 c.

BARBICHON.

Souscription en faveur des Grévistes du Creuzot.

Tomachot frères, 2e versement, 5 fr. — D. Amélie, républicaine sincère, 1 fr.

Un groupe d'ouvriers et apprentis sculpteurs: Chambery aîné, Chambéry jeune, Gustave Pissard, Duchaîne, Gens, apprenti, Jules, Arsène Meunier, Perrier Puteaux, Penetra, apprentis, Louis, Antonin Brochet, apprenti. — Total : 3 fr. 10 c.

Roland et sa femme, républicains, 50 c. — Une républicaine, amie de Rochefort, 20 c. — Auguste, apprenti sellier, pour son frère du Creuzot, 10 c. — Un citoyen hollandais ennemi des assassins, 20 c. — Bachelot, sellier, ennemi de l'empire, 20 c. — Petitabome, ennemi des bandits, 20 c. — Petit-Louis Robert élevé pour la République, 25 c. — Charles Torion et sa famille, de Genève, Stocker, crapule, 1 fr. — La mère de deux jeunes républicaines, 25 c. — 2 jeunes républicaines, ennemis des Corses assassins, 50 c.

Un groupe d'ouvriers de la maison Bengel, fab. d'appareils à gaz, 19 fr. 75. — Quatre patriotes, 2 fr. — Deux citoyennes qui n'aiment pas le tyran Schneider, 1 fr.

La mère et la fille, républicaines socialistes, 30 c. — Un jeune républicain, E. D. L., 50 c. — Une crapule de Lyon, garde mobile qui attend son chassepot, 50 c. — Une crapule de Lyon, ex-soldat du 77e, 50 c. — Un mufle, admirateur des Cassagnac, 25 c. — Un ex-bonapartiste qui pleure de rage ses opinions passées 50 c. — Trois charognes dévorées par une nichée d'aigles, 75 c. — Un groupe d'admirateurs du porte-étendard de la crapule ouvrière, 2 fr. 60. — Gendry, 1 fr. — Emile Dagran, fumiste, 50 c.

Souscription faite dans un atelier d'ouvriers mécaniciens, rue Saint-Maur, en faveur des ouvriers chassés des ateliers du Creuzot, par M. Schneider : Maillard, 1 fr. Picard, 1 fr. Bajac, 1 fr. Cariga, 1 fr. Bouthey, 1 fr. Bouchardon, 1 fr. Ansot, 50 c. Mismouin, 50 c. Lecock, 50 c. Schmith, 50 c. Blanchard, 50 c. Melhiou, 50 c. Cartier, 50 c. Bouteille, 50 c. Vaterloc, 50 c. Pepion, 50 c. Divers, 60 c. Castagnac, 50 c. Louis Castagnac, 50 c. Martin, 60 c. Gacon, 1 fr. Lecheno, 50 c. Lartois, 50 c. Beauvlair, 50 c. Larbier, 50 c. Tisset, 50 c. Livet, 50 c. Un inconnu, 50 c. Robin, 50 c. Vienez, 50 c. Lattier, 50 c. Ansot, 15 c. La famille Penard, 1 fr. Total : 20 fr. 35. — Pierre Huchet, charpentier, 50 c.

Cinq ennemis de la tyrannie bonapartiste, J. E. L. D. M. 2 fr. 50. — Florentin, 50 c. — Dressois, républicain, 50 c. — Rigaux, républicain, 50 c. — Tabboutier, 50 c. — Charles, garde mobile républicain, 50 c. — Charles républicain, 1 fr.

Un atelier de bons républicains : Lange, 50 c.; Hardy, 50 c; Juverneu, 50 c.; Clavel, 50 c.; Darchy, 50 c.; Janot, 50 c.; Seivert, 50 c.; Couvreur, 50 c.; Lucien, 50 c.; Antoine, 25 c; Poly, 25 c; Nicaise, 25 c.; Théophile, 20 c; Pemeier, 50 c; Soldever, 50 c.; Brier, 50 c; Henri, 50 c.; Ringer, 50 c.; Jean, 50 c.; Gamain, 25 c.; Renaudet, 50 c.; Dubois, 50 c.; Tudiaux, 50 c.; Bellanger, 25 c.; Dumas, 25 c.; Leblanc, 25 c; Tagion, 25 c; Roitel, 50 c.; Un ami d'Armodius et d'Aristogiton, 50 c.; Mary, 50 c; Mogen, 50 c. — Un ennemi du despotisme, 50 c. — Mme Valette, 1 fr. — Léon, 1 fr.

Une blanchisseuse, un tourneur sur bois, ennemis du pouvoir, 1 fr. — Les compositeurs de l'imprimerie Guérin, 14 fr., plus un Lorrain, 50 c. — Giraudier, ami de Rochefort, 50 c. — Bécheter, vraie charogne, 1 fr. — Un groupe d'ouvriers papetiers, faubourg du Temple, 40; Douply, apprenti, 25 c.; Babuchet, 25 c.; Poupineau, ouvrier, 50 c.; Josse, 50 c.; Bagon, 50 c.; Courtois, 1 fr. — Peintres en bâtiment, total 3 fr. 50. — Villemin Lenoir, 3 fr. — M. aux ouvriers du Creuzot 50 c.

Collecte faite par un groupe d'ouvriers fondeurs de Mulhouse : Morel Louis, 50 c.; Hossotte Jules, 50 c.; Mauss Eustache, 50 c.; Schneityer, 50 c.; Ringenbach, 1 fr; Keller Albert, 50 c.; Schamberger Salomon, 50 c.; Stesner André, 50 c.; Vagner Joseph, 50 c; Heiberger Grégoire, 50 c.; Stumbé Charles, 50 c.; Kraner, 50 c.; Nimann, 50 c.; Ottiger, 50 c.; Hartmann, 50 c.; Schnetzer Jean, 50 c.; Maker Bernard, 50 c.; Mart Joseph, 50 c.; Preysber Théodore, 50 c.; Voegtlin, 50 c.; Albeck Joseph, 50 c.; Tresch Antoine, 50 c.; Reiff Joseph, 50 c.; Litzler, 50 c.; Kimmel Pierre, 50 c.; Hudler Joseph, 50 c.; Steiner, 50 c.; Pinsy Hippolyte, 50 c.; Klein Jean, 25 c.; Jambon Jacques, 50 c.; Demange, 2 fr.; citoyenne Clotilde, 15 c; Un élève des frères ignorantins, 50 c.; son père, une charogne, 1 fr; L. G., ami des grévistes, 40 c., total, 19 fr. 05 c.

La femme d'un veuf qui soigne bien l'enfant de son mari, 3 fr. — Un groupe de cochers démocrates : Germilhac, 1 fr.; Calvet, 50 c.; Thoine, 50 c.; Valette, 50 c.; un fils de proscrit et quatre de ses amis, chacun 50 c. — Un républicain de la rue du petit Thouard, 1 fr. — Saliment, démocrate, 50 c. — Citoyen Mousset, 50 c. — Bergeaut, sa femme et ses enfants, 1 fr. — Van Heyden, 50 c. — A. M., de la Villette, ami de la liberté, 1 fr.

Le père et la mère Barbereux, ennemis des 226, 50 c. — Eugénie, ennemie du 2 Décembre 50 c. Son fils, qui sera républicain, 25 c. — Armand, républicain, 25 c. — Charles, rochefortiste, 25 c. — Un Républicain, 50 c.

Son fils qui sera républicain 25 c. — Louis Givoy, républicain, 25 c. — Marie Givoy, républicaine, 25 c. — Le citoyen Dilieu et sa femme, ennemis du despotisme, et leur fils, qui sera républicain, 75 c.

Une citoyenne, veuve d'un ex sous-officier du 17e de ligne, qui a gardé le prisonnier à Ham, un rochefortiste enragé, un admirateur du porte-drapeau de la crapule et des voyous, un qui répare sa trique, un musicien du .. de ligne en congé illimité, un qui verrait avec plaisir la fin de la vie de César, une petite charogne (ensemble), 1 fr. 60 c. — Un républicain suisse, 1 fr. 50 c. — D. Roland et son épouse, républicains, amis de la charogne, 50 c. — Un maître de lavoir, sa femme et leur fils, pour les victimes du seigneur féodal Schneider, 3 fr. — Un ennemi des Causes célèbres, 1 fr. — Une famille de républicains estimant les charognes de Paris, 20 c. — Ami du progrès formé 25 c. — Truffaut, 25 c. — Pierre Sarre, 50 c.

Citoyen Eyrand, 25 c. — Sauvement, libéral, 25 c. — Alexandre Aubert, 25 c. — Un ami de la liberté, 25 c. — Un docteur, pour effacer la honte de son vote à la présidence, 3 fr. — Ouvrier boulanger, ennemi de Greg..., 80 c. — Deux charognes de la vile multitude, 1 fr. — Un socialiste de la rue de Neuilly, 1 fr. — Un groupe d'honnêtes gens, 2 fr. 30. — Saint-Martin, 50 c. — Antony Fleury, 50 c. — Frassinet, républicain, 25 c. — Babillot G., électeur de la première, 1 fr. — Collecte faite dans un atelier de femme et deux amies, ennemies de l'arbitraire et protestant contre les appointements des concierges des Tuileries et toutes désireuses de leurs voir donner leurs huit jours, pour les pauvres voleurs du Creuzot, 6 fr. 25. — Félix Alis, démocrate de Saint-Pierre, 50 c. — Victor Denis, républicain, 50 c. — Louis Samson, républicain enragé, 50 c. — Sa[illegible] et fraternité, Boileau, 2 fr. — Salut fraternité, Jules D., Charles D., Albert D.-R., Eugène, 2 fr. — Eugène Laprte, libre penseur, 50 c. — Une invention plus terrible que les chassepots, 50 c. — Une mère et son fils, 2 fr. — M., typographe, 30 c. — Pour les esclaves à M. Schneider, 75 c. — Mlles Adèle, victorine et Juliette, républicaines, 2 fr.

Trois citoyennes et quatre citoyens, pour une potence à l'exploiteur Schneider, 1 fr. 30 c. — Pour acheter des chassepots à Schneider, 25 c. — Lobert, soldat de la République, 50 c. — Le tailleur de barricada Legall, 1 fr. — Lamblet, à qui le troisième zouave doit 3 fr 90 c. pour sa part de prise à l'affaire Palestro 1869 — Charogne, heureux de l'être, 5 c. — Une républicaine, 50 c. — Une républicaine qui voudrait voir les curés et le pouvoir démolis, 50 c. — Deux ennemis du despotisme 1 fr. — Desgris, faubourg St-Denis, 1 fr.

T. T., 50 c. — Guillet, (du comité Barbès), 50 c. — Roussel, sculpteur, 50 c. — Un bouc et une chèvre de l'octroi qui n'aiment pas le chevreau, 1 fr. — Citoyenne Camille, républicaine, 50 c. — Citoyen D., ancien soldat d'Afrique, et citoyenne D., 1 fr. — E. B., ancien soldat, 50 c. — Léonard, 50 c. — Une charogne républicaine, 50 c. — Narcisse Pascal, 60 c. — Castagnié, Bouchard et Beaufil ont juré de venger Victor Noir, 1 fr. 50 c. — Cotisation des ouvriers ébénistes et tourneurs, faubourg St-Martin, Schram, Combeau, Mercier, Lefèvre, Henri, Laigle, Joseph, François, Alexandre, Bonhour, Françisque Godde, Dufour, Henri, Josselme, 6 fr. — Mme Régnier, 2 fr. — Louise Michel, 2 fr. — Jules Cordier, ennemi des empereurs, 20 c.

En passant rue d'Aboukir, 1 fr. — Un soldat de la réserve, 1 fr. — Chiroux, ennemi de la calotte, 1 fr. — Les mécaniciens républicains, ennemis de l'empire, de la maison Maréchal envoient leur obole à leurs frères en grève du Creuzot : Deslanie, contre maître, 1 fr. — Cocerant, ajusteur, 50 c. — Besançon, blessé de Juin, 50 c. — Alexandre, 50 c. — Domart, 50 c. — Hertz, forgeron, 50 c. — Keller, tourneur, 50 c. — Lannier, ajusteur, 50 c. — Gosselin, 50 c. Mandaron, tourneur, 50 c. — Soulié, 50 c. — Maire Colas, chauffeur, 50 c. — Fabry, menuisier, 50 c. — Defrance, tourneur, 50 c. — Guérin, menuisier, 50 c. — Bluem, tourneur, 50 c. — Saint-Ouen, ajusteur, 50 c. — Homme de peinture, 25 c. — Carpentier, coutellier, 75 c. — Un citoyen, 1 fr. — Citoyenne Camus, qui n'aime pas l'assassin, 1 fr. — Petit citoyen Camus, 20 c. — Citoyenne Laure, qui veut que les soldats fraternisent avec leurs frères, 25 c. — Citoyenne Leroyer, blanchisseuse, 10 c. — Citoyenne Lamare, 25 c. — Une vieille femme de 81 ans qui voudrait voir la fin de l'empire avant de mourir, 50 c. — Un Belge, ennemi du goupillon, 1 fr.

Sa femme, amie de Rochefort, 50 c. — Une crapule de la compagnie des omnibus, 50 c. — Sonthinax qui attend la justice, 1 fr. — Pour une mère qui ne veut pas que son fils soit assassiné, 1 fr. — Deux manœuvres apportant une pierre à l'édifice, 1 fr. 25. — Semtière, 1 fr. — G. T., 50 c. — Le citoyen Lesongeur, 25 c. — Un atelier de coupeurs en chaussures du boulevart Sébastopol, tous démocrates pour avoir un linceul, 1 fr. 75. — Pour le spectre du 2 décembre, 10 fr. — Deux charognes de premier choix, épouse et fille de la jambe de bois, tendant la main au porte drapeau, 1 fr. — Girot père, prêt à donner sa vie pour la République, 25 c. — Girot fils conscrit de 70 qui partage les opinions de son père, 25 c. — Un enfant du Creuzot, 1 fr. — Roussel, 1 fr. — Un artiste dramatique, 2 fr. — Un citoyen graveur, républicain travailleur, 50 c. — Un citoyen tailleur et sa femme, qui voudraient prendre mesure à Bonaparte, 1 fr. — Un graveur qui en a assez et sa femme, 1 fr. — Eugène Lemeric, 50 c. — René Ruget, 1 fr. — Un voyou espiègle quand on l'appelle charogne, 2 fr. — Isidore Perreux, 1 fr.

Quelques amis ; Rousseaux, 2 fr. 50; un extrait de charogne voyouté, 50 c.; un républicain blessé de décembre qui a horreur de l'assassin d'Auteuil pensionné, 1 fr.; une charogne voyoute, 1 fr ; sa femme, 50 c.; un jeune homme de dix huit ans d'Issoudun, ennemi de la conscription, 50 c.; un ennemi du chassepot, 10 c.; Huart, président des charognes de Reims, 10 c.; Thomas Désiré, membre du comité de charogne, 10 c ; une républicaine de quatre-vingt-treize ans, ses enfants, ses petits enfants, tous républicains pur sang, admirateurs de Rochefort, 2 fr ; un tapissier républicain, 1 fr.; mademoiselle Louise, républicaine, 1 fr.; Paul, tapissier, 50 c.; citoyenne Léonie, républicaine, 1 fr.; une vieille républicaine de soixante-dix ans, 50 c.; un voyou, ennemi des arrangements à l'amiable, tel que Pierre les entend, 25 c ; un biffin qui attend la révolution pour chiffonner aux Tuileries, 25 c.; une crapule qui ne veut pas que son porte-drapeau soit mis à l'ombre, 25 c.; un vidangeur qui exècre les Bonaparte, 25 c.

Une charogne de la pire espèce qui porte Rochefort et Bonaparte dans son cœur, 25 c. — Une brebis galeuse, 25 c. — Une L.. dégoûtée d'Oll..., 25 c. — Un locataire des fours à plâtre qui fait la nique à Piétri, 25 c. — Un vagabond qui veut botter le franc-maçon Pie IX, 25 c. — Une républicaine qui veut la démolition des B..., 25 c. — Un anonyme, 2 fr. 50 c. — Mérub, charogne, 25 c. — Vautier, républicain, ennemi de l'assassin, 50 c. — Un indigné Bouverat, 2 fr. — Une charogne de la première, 25 c — Guillaume, sa femme, sa fille, ennemis des Schneider, 1 fr. 50 c.

Un interné de Décembre, 25 c. — Un libre-penseur, 1 fr. — Dauvillier, républicain, 1 fr. — Un atelier de peintre, 3 fr. 50 c. — Léon Mausary, 50 c. — Un ennemi des Jésuites, 1 fr. — Un groupe d'imprimeurs, Raymond père 1 fr. 50 c. — Soisson, 50 c. — Duvernel, 50 c. — Frantz, 1 fr. — Chalomel, 50 c. — Artus, 1 fr. — Bottet, Raymond fils, deux charognes du premier chasseur, 50 c. — Un soldat du peloton de punition, 1 fr. — Un commerçant de la rue Rochechouart, ami de la charogne, 2 fr. — Un petit groupe de démocrates Saumurois 6 fr.

Une citoyenne de 18 ans qui donne un demi-journée de son travail, 50 c. — Un républicain, 50 c. — La femme d'un républicain et son fils, républicain en herbe, 2 fr. — Deux démocrates libres penseurs, 50 c. — Les citoyennes Lechevallier demandant la destruction de la monarchie, 2 fr. — Un groupe de couturières qui demande la fin des Schneider, 3 fr. — Un républicain de La Rochelle, 50 c. — L. C. républicain, 50 c. — Une crapule amie des ouvriers du Creuzot, 50 c — Trois chenapans de Belleville, 1 fr. 50. — Une charogne de la rue du Figuier, 50 c. — Le Méchauti, ennemi de l'oiseau de proie qui nous dévore, 50 c. — Martin, républicain, 50 c. — Les sous-officiers républicains d'un régiment de ligne, 6 fr. 50 c. — Lamy (François), boulanger, républicain, 1 fr. — Alphonse, déporté de Cayenne, 10 fr. — Ernest Muller, charogne de la 8e, 50 c. — Cinq amis de la fraternité à leurs frères du Creuzot, 50 c. — Un républicain de la 1re, fils de 49, 25 c. — Prélèvement d'une charogne sur une maigre gratification, 1 fr.

Kahn, démocrate de 17 ans, ami de Rochefort, 1 fr. — Un groupe d'ouvriers imprimeurs en papiers peints du faubourg Antoine 275, tous républicains, 26 fr. — Eugène Morin, 25 c. — Collecte de la maison Alard, fondeur, 8 fr. 50. — Le citoyen Fougère, 50 c. — Produit de la vente du portrait d'Arcy, 50 c. — Un savoyard, 25 c. — Id. 25 c. — Id. 25 c. — Id. 25 c. — Un électeur de la [illegible], 25 c. Id. 25 c. — Maman Sugneau, ennemie des Bonaparte, 50 c. — Deux socialistes, 50 c. — Un ennemi de M. Chassepot, président du cercle, Ollivier et Consort, 3 fr.

Deuxième versement de la souscription ouverte dans les ateliers de Christophe, orfèvre rue de Bondy, 56, 14 fr. 25. — Un anonyme, 25 c. — Trois amis, 1 fr. 50. — Collecte faite par les enfants de la lanterne : Tourniquet, voyou, 50 c. — Tochard, crapule, 50 c. — Debray, républicain, 50 c. — Bamboula, voyou, 50 c. — Maurice, voyou, 50 c. — Moll, voyou, 50 c. — Sichère, républicain, 50 c. — Terrat, charogne, 50 c. — Robillard, 50 c. — Bougier, républicain, 25 c. — Gardend, 25 c. — L'Hermite, 25 c. — Marambert, 25 c. Romesnil, 25 c. — Maire, voyou, 25 c.

Maillard, charogne, 25 c. — Sonterat, 25 c. — Tournier, charogne, 25 c. — Antoine, voyou, 50 c. — Font-Robert, voyou, 50 c. — Pohl, charogne, 25 c. — Gauthier, 50 c. — Baquet, 50 c. — Champaud, voyou, 25 c. — Ouvry, 25 c. — Arelsens, 50 c. — Un groupe de jeunes gens ennemis des coupe-jarrets corses Rerrran : Victor Laurent, Louis Aubry, Ma vier, Blond, Edouard Brenac, Lepreux, Dart gean, Louis Triquenaux, Henri Jacquot, Henri Daussoir, Castel Granen, ensemble 5 fr. 50. — Baptiste jeune, ennemi de l'empire, 15 c. — Gustave jeune, ami de Raspail, 15 c.

Un ami du progrès, 15 c. — La famille Chorisky, ennemie de tous les tyrans, 35 c., pour soulager la misère que le sieur (capital) Schneider a fait fondre sur le Creuzot. — Les ouvriers républicains du chemin de fer d'Orléans à leurs frères du Creuzot, 168 fr. — Un groupe de peintres en voitures du chemin de fer d'Orléans, 15 fr. 20. — Trois ouvriers menuisiers : Jules Bodé, Bacquenois, Bouvet, 1 fr. 50. — Girard, amateur de chasse, 50 c. — Pelleraux, tailleur, 1 fr. — De la corporation des maroquiniers : Eugène Morie, Brousset, Landu, Mesche, Compère Boirar, Breton, ami de la liberté, ensemble. 3 fr. 25. — Brenner, 25 c. — Deux charognes raffinées, 50 c. — Augé, ami de Rochefort, 50 c. — Donnelay, républicain, 1 fr. — Cartagnan 1 fr. — Cauche, 50 c. — Marion, 50 c. — Chartre, 50 c. — Briard, 50 c. — Grandthomon, 50 c. — Nozet, 50 c. — Thierry, 50 c. — Bourdon, 50 c. — Roy, 50 c. — Bonheur, 50 c. — Bouvier, 50 c. — Meissembourg, 50 c. — Burion, 50 c. — Terneau, 50 c. — Barbier, 50 c. — Morizot, 50 c. — Simon, 50 c. — Devienne, 50 c. — Vasseur, 50 c. — Beuret, 50 c. — Dalomby, 50 c. — Un inconnu, 50

Christe, 50 c. — Weber aîné, 50 c. — Weber jeune, 25 c. — Lemaître, 1 fr. — Emmeneker, 50 c. — Thurwanyer, 25 c. — Charsenol, 1 fr. — Vidon, 1 fr. — Frey, 50 c. — Steinier, 25 c. — Fabreye, 50 c. — Michaud, 25 c. — Constant Leserf, 50 c. — Colas 50 c. — Dupin, 50 c. — Goppert, 50 c. — Mallivoir, 50 c. — Pley, 50 c. — Ducré, 50 c. — Laurent, 50 c. — Hoerlerer, 50 c. — Vatinet, 50 c. — Prouvat, 50 c. — Freullet, 25 c. — Kuny, 50 c. — Julliard, 50 c. — Fleury, 25 c. — Vaury, 50 c. — Pierron, 25 c. — Vanhaufel, 50 c. — Mellinger, 25 c. — Dumesnil, 25 c. — Debuyer, 50 c. — Loubet, 50 c. — Yoto, 50 c. — Peruvet, 25 c. — Paillot, 50 c. — Germain, 25 c. — Ouwenhuysen, 50 c. — Carré, 30 c. — Duverne, 50 c. — Louis, 50 c. — Kolberger, 1 fr. — Darnberger, 50 c. — Germain, 50 c. — Montier, 25 c. — Michel, 25 c. — Berche, 50 c. — Miost, 25 c. — Koriberger, 25 c. — Turpin, 25 c. — Thèse, 20 c. — Crétien, 25 c. — Burbot, 2 fr. — Rochette, 2 fr. — Boulot, 2 fr. — Duperrier, 2 fr. — Galvin, 2 fr. — Theureau, 2 fr. — Margueron, 2 fr. — Trotrot, 2 fr. — Catelicoir, 1 fr. — Daous, 1 fr. — Desseur, 1 fr. — Goyard, 1 fr. — Eudrée, 1 fr. — Meugner, 1 fr. — Quillet, 1 fr. — Chemin, 1 fr. Maureau, 1 fr. Berbas, 1 fr. Alphonse, 1 fr.

Gauthier, 1 fr. — Maréchal, 1 fr. — Martin, 1 fr. — Duperrier, 1 fr. — Dagnaux, 1 fr. — Béranger, 1 fr. — Caperon, 1 fr. — Buillier, 1 fr. Fontanel, 1 fr. — Huat, 1 fr. — Gion, 1 fr. — Un Creuzotin, 1 fr. — Un Picard, 50 c. — Paier, 50 c. — Moyade, 50 c. — Greffe, 50 c. — Prieur, 50 c. — Cheimedère, 50 c. — Dumont, 50 c. — Gousse, 50 c. — Aubri, 50 c. — Poiseau, 50 c. — Mercier, 50 c. — Drée, 50 c. — Courte, 50 c. Vigneron, 50 c. — Champenoir, 50 c. — Ruelle, 50 c. — Monpar, 50 c. — Maron, 50 c. — Geofroy, 50 c. — Bouchin, 50 c. — Breton, 50 c. — Perneau, 50 c. — Druet, 50 c. — Calmel, 50 c. — Cauvard, 50 c. — Pain, 50 c. — Renoux, 50 c. — Hobet, 50 c. — Sugonnet, 50 c. — Baillon, 50 c. Gerin, 50 c. — Gonard, 50 c. — Lacroix, 50 c — Gerin fils, 25 c.

Lemoine, 25 c. — Huat, 25 c — Robert, 25 c. — Mouabeti, 25 c. — Vallette, 25 c. — Maugeard, 25 c. — Rauman, 25 c. — Bergé, 5 fr. — Gasse, sa femme et ses enfants, 1 fr. — Gresse, 50 c. — Atelier des phares à la Villette, rue Curial, 30 : Rivalet, 2 fr. Louis Haqueler, 1 fr. Lapertot, 1 fr. Charbonnier, 1 fr. Lamare, 1 fr. Harley, 1 fr. Charpentier, 1 fr. Louchet, 1 fr. Besse, 1 fr. Casimir Bire, 1 fr. Robert, 1 fr. Lepin, 1 fr. Martin, 1 fr. Leroy jeune, 1 fr. Leroy aîné, 1 fr.

Edouard, 1 fr. — Louis, 1 fr. — Morin, 1 fr. — Simon Eugène, 1 fr. — Roquil, 1 fr. — Letriand, 1 fr. — Muller, 1 fr. — Morel, 1 fr. — Meusey, 1 fr. — Denisson, 1 fr. — Borlinguet, 1 fr. — Schmidt père, 1 fr. — Holevcque, 1 fr. — 4 frères Schneider, 1 fr. 25 — Beranger, 50 c. — Marchal, 50. — Schmidt jeune, 25 — Schmit Léonard, 50 — Doucet, 25 — Cotel, 50 — Maloix, 50. — Bertiicieux, 50 — Joseph père, 50 — Maillet, 50. — Bentôt, 50. — Ioris, 50. — Prevost Louis, 50. — Soucher, 50. — Un groupe d'ouvriers républicains ; Chamoy 1 fr ; Charleux, 2 fr.; Renoux, 50; Barbier, 1 fr.; Leterrier, 50; Fonvielle, 50; Pélissier, 50; Langevin, 50; Taillier, 50; Thibaudot, 1 fr ; Coabry, 2 fr ; Sauvageot, 2 fr.; Dupuis, 2 fr.; Beau, 50; Devaux, 50; Targyet, 50; Charpentier, 50; M intenant, 50; Giraudet, 1 fr.; Charpentier, 50; Chevalier, 50; Thibaulen fils, 50; Lelong, 50; Morizeau, 50; David, 50; Houdin, 50; Delrinourt, 25 — Un montagnard et quatre irréconciliables, 3 fr. 50. — Boulet, ex-garde républicain, 75. — Piguy, ex-garde impérial, 25. — Fourier, ennemi des privilèges, 50 — Welsch, 1 fr. — Revolet, ennemi du gaspillage, 75. — Barbier, ex-sergent rouge du 24e de ligne, 25.

Pigny, jeune républicain, 25 c. — E. P. de la Martinique, 50 c. — Chabert, démocrate, 50 c. — Dudonet, 25 c. — Latapie, chasseur à pied, 25 c. — P., employé de commerce, victime du casse tête, 50 c. — Collecte faite sur la tombe de la citoyenne Tavernier, le 6 février, 30 fr. — Lemaire, corroyeur de Courbevoie, 2 fr. — Trémentin père, rochefortiste 50 c. — Trémentin fils, charogne, 25 c. — Trémentin cadet, chenapan, 25 c. — Julie Trémentin, 3 ans et demie, qui crie vive la République, 25 c. — La citoyenne Trementin, républicaine, 25 c. — Un républicain des Basses Pyrénées, 4 fr. — Un atelier de découpage de papier dentelle : Charles Beauvais, 50 c. — Une ennemie de Bonaparte, 25 c. — Marie, républicaine, 25 c. — Hortense, amie de Rochefort 25 c. — Marie, auvergnate, 25 c. — Florine, picarde 50 c. — Lucien, ami de Rochefort, 70 c. — Gavaud, ouvrier démocrate, 50 c. — Marie Formé, 1 fr. — Dale, républicain, 50 c. — Souscription d'ouvriers fondeurs de Mulhouse : Morel, 50 c. — Hossoth Jules, 50 c. — Mauss Custache, 50 c. — Schneitzer François, 50 c.

Albert Keller, 50 c. — Ringenbach, 1 fr. — Salomon Schamberger, 50 c. — André Stermer, 50 c. — Joseph Wagner, 50 c. — Heiberger, 50 c. — Stumbé, 50 c. — Kraner, 50 c. — Nimann, 50 c. — Ostiger, 50 c. — Hartmann, 50 c. — Schneitzer 50 c. — Bernard Maker, 50 c. — Joseph Mart, 25 c. — Presler, 50 c. — Voegtlin, 50 c. — Albeck, 50. — Antoine Tresch, 50 c. — Reiff, 50 c. — Litzgler, 50 c. — Pierre Kimmel, 50 c. — Joseph Hudler, 50 c. — Maurice Steiner, 50 c. — Pinsy, 50 c. — Jean Klein, 25 c. — Jambon, 50 c. — Demanya, 2 fr. — Citoyenne Clotilde, 15 c. — Un élève des ignorantins, 50 c. — Son père une charogne, 1 fr. — L. G., ami des grévistes, 40 c. — Keiles, républicain belge, 50 c. — Chevalier, 1 fr. — Puissant aîné, 1 fr. — Paul Puissant, 50 c. — Bouilly père, 50 c. — Veuve Puissant, 25 c. — Hyacinthe Puissant, 25 c. — Célestin Rémy, 50 c. — Renaut, ex-chasseur d'Orléans, 25 c. — Thonus, ennemis des exploiteurs, 25 c. — Gavroche, 25 c. — Jory, 25 c. — Séraphin, 25 c. — Frédéric Rousselin, 25 c.

Pierre Gérard, 25 c. — Jules Beauvallet, 25 c. — Pierre Rabuteau, 25 c. — Léonard, 25 c. — Dodart 25 c. — Thonus, père, 25 c. — Paul Tordet, 25 c. — Auguste Petermann, 25 c. — Pandrate, 25 c.

Laurent, 25 c. — François, 25 c. — Poupaut, 25 c. — Monjiardin, 25 c. — Petit, 25 c. — Perrau, 25 c. — Diemer, 25 c. — Bras, 1 fr.

BARBICHON.

SOUSCRIPTION

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

dédié au citoyen VICTOR NOIR

Un boucher fatigué de vendre la viande trop chère au peuple, et de manger le gain en travaillant, 3 fr. — Un républicain, ennemi des gros traitements, 1 fr. — Le citoyen M.. qui va apprendre l'histoire naturelle pour comprendre comment l'olivier devient caméléon, 25 c. — Une institutrice, républicaine comme son père, 25 c. — Une institutrice qui désire l'égalité de l'instruction entre l'homme et la femme, 50 c. — Une citoyenne impatiente de voir la fin du régime actuel, 25 c. — Une citoyenne qui fait son délice de la chanson de Mme César, 25 c.

Une institutrice qui proteste contre le crime d'Auteuil, 25 c. — Une institutrice qui voudrait que le revolver de Fonvielle eût fait justice de tous les assassins, 1 fr. — Une républicaine sincère et son jeune fils, 1 fr. — Une institutrice qui méprise autant l'assassin de la république que l'assassin d'un républicain, 1 fr. — Un ennemi de l'héroïne d'Amiens qui déteste les sépulcres blanchis, 25 c. — Pour rincer la soupière du Miral, 10 c. — Un auvergnat le nez dans la soupière, 25 c. — Ensemble, 5 fr. 35. — Louise Fory, de Babigny, 1 fr.

Collecte faite entre les démocrates révolutionnaires de Mulhouse : Albert Bernhard, républicain révolutionnaire, 1 fr. — Eugène Weiss, libre penseur républicain, 1 fr. — Alphonse Brochon, 1 fr. — Emile Bernhard, 1 fr. — Emile Jacquel, 50 c. — Citoyenne Louise, 50 c — Thérèse B., 50 c. — Marie Helm, 50 c. — Ses deux fils, apprentis, 50 c. — Gruss Albert, forgeron, 1 fr. — Ligler (Joseph), 1 fr. — Zimmermann (Jacques), 25 c — Hartmann, 10 c.

Sébastien Hobel, républicain, 50 c. — Joseph Hobel républicain, ami de la liberté, 25 c. — A. Schmitt, 1 fr. — J. Wohlschlegel, 50 c. — Graessel, républicain, 50 c. — E. Neyer, 25 c. — Jacques Bernest, libéral, 50 c. — M. Z., citoyenne; Seiller, républicain socialiste, 1 fr. — Jacques Mayer, 1 fr. — Un vieux de 1848, 1 fr. — Joseph Jund, 1 fr. — J. Herly, apprenti républicain, 50 c. — Sfennenger, ennemi des brigands, bandits, assassins, 1 fr. — Schnoizer Fritz, 50 c. — M. B., 1 fr. — J. Boeschlin, 25 c. — Gantzer, républicain, ennemi des usurpateurs, 1 fr. — Joseph West, 25 c.

Groelly, 50 c. — Hellerey, 25 c. — L. G., 1 fr. L. G. fils, 50 c. — J. H., 1 fr. — E. C., 50 c. — Frey Charles, 25 c. — Goeschlin, 50 c. — Wolf, 50 c. — Junker, 50 c. — Madra, 1 fr. — Noringar, 1 fr. — Un républicain, 50 c. — Une famille républicaine, 2 fr. — Eugène Morbach, 1 fr. — Deux démocrates, 1 fr. 50 c. — S. B., 25 c. — E. R., 50 c. — H. S., 50 c. — A. M., 40 c. — J. D., 50 c. — Zélie B., 50 c. — Heimann, 25 c. — Couturier, 50 c. — Henner, 15 c. — Bihrer Hugo, 20 c. — Dubery, 50 c. — Lienemann, 25 c. — Léonard, 50 c. — Schulz, 20 c. — Kwerleben, 35 c. — Charles, 15 c. — Hennig, 50 c. — Stœcklin, 30 c. — Strelher, 30 c. Jorder, 20 c — Ossat, 25 c. — Fate, 50 c. — Abt, 20 c. — Sauter, 25 c. — Weber, 20 c. — Staub, 50 c.

Franck, 30 c. — Veuve Anstedt, 25 c. — Schamberge, 15 c. — Bornique, 60 c. — Travers, 25 c. — Muller, 1 fr. — Gurlet, 25 c. — Gaspard, 35 c. — Jüd, 50 c. — Colnenauer, 25 c. — Elser, 25 c. — Emile Lejeune, 1 fr. — Thibaut, 50 c. — Fabre, 50 c. — Barbarat, 50 c. — Lejeune, 1 fr. — Lemaire, 50 c. — Trois citoyens, 1 fr. 50. — Deux amis, 50 c. — André, 25 c. — Dupas, 20 c. — Languet, 50 c. — Castanier, 25 c. — Silvestre, 25 c. — Faugeret, 40 c. — Un ami, 50 c. — Lespinay, 50 c. — Guilleminar, 50 c. — Meunier, 25 c. — V. Douëz, 50 c. — Duval, 50 c. — Guinet, 50 c. — Balance, 50 c. — Pan, 25 c. — Rivière, 50 c. — Aubert, 50 c. — Bryon, 50 c. — Thévenot, 1 fr. — Un ami, 1 fr. — Vautier, 1 fr. — Salmon, 50 c.

Leconte, 25 c. — Bathonen, 1 fr. — Six employés de la nation, 3 fr. — Un dragon, 50 c. — Un citoyen, 25 c. — Un artilleur, 25 c. — Un caporal du 59e, 25 c. — Trois électeurs de Rochefort, 75 c. — Un chasseur à cheval, 25 c. — Un électeur, 25 c. — Emile, 25 c. — Moreau, 1 fr. 50 c. — Dix républicains, 4 fr. 20. — Un groupe de quarante-deux ouvriers (ensemble), 19 fr. — Villers, 50 c ; Lefèvre, 50 c.; Simon, 50 c.; Charles, 15 c — Deux lecteurs de la *Marseillaise*, 2 fr. 50 c.; Quatorze ennemis des 226, 3 fr. 40 c ; Valaire, 50 c ; Un Belge, 50 c ; Une famille, 50 c.; Un groupe de républicains, 14 fr. 50 c.; Un atelier de sculpteurs, 2 fr.

Emile Dubru, 2 fr. — Un citoyen, 25 c. — Deux républicains, 1 fr. — Un athée, 30 c. — Mme Colin, 50 c. — Bourgeois, 1 fr. — Un maréchal-ferrant, 50 c. — Henri, 50 c. — 2 enfants, 50 c. — Bouvier, 25 c. — Deux républicains, 1 fr. — Souscription Spire et Vositer, 9 fr. — Mlle Guillot, 50 c. — Hélène, 25 c. — Mlle Dujardin, 50 c. — Chate', Brinac, Dupuytren, ensemble, 1 fr. — Mahou, 1 fr, 50 c. — Roumai, 2 fr. — Un zouave, 1 fr. — Un auvergnat, 50 c. — Trois amies de la liberté, 1 fr. 50 c. — Un républicain, 25 c. — Un républicain de six ans, 25 c. — Giraud, 50 c. — Un libre penseur, 25 c. — Antoin, 50 c. — Un vieux soldat, 50 c. — Un petit atelier de monteurs, 4 fr. 50.

Prache, 50 c. — Touzet, Loreau père, Loreau fils, Loreau Ludovic, ensemble 2 fr. — Un groupe de jeunes gens du Lot, 9 fr. — Un groupe de lycéens, 9 fr. — Dix-sept artistes du théâtre de Colmar, 5 fr. — Louis, Charles, François, Joseph 3 fr. — Joanne, 25 c. — Biehl, 25 c — Delcambre, 25 c — Minod, 25 c. — Davandir, 25 c — Duval, 25 c. — Dufort, 25 c. — Labussière, 25 c. — Thirion, 25 c. — Bail, 25 c. — Danjau, 25 c. — Cornu, 25 c. — Chamaureau, 25 c. — Carpentie, 25 c. — Prious, 25 c. — Marquet, 25 c. — Deux républicains, 2 fr. — Quatre citoyens, 50 c. — Collecte Proussel, 75 c.

Un marchand de lunettes, 50 c. — Barraud, 50 c. — Kloaler, 1 fr. — Tarlet, 1 fr. — Louis Caron Corizoli, Molard Crinon, Telier Maréchal Dubois, 3 fr. — Prisel, 1 fr. — Revel, 50 c. — Cefort, 1 fr. — Bazin, 1 fr. — Jardin, 50 c. — A., C., C., D., 50 c. — A., B., 50 c. — Petit, Foulard, Duché, 1 fr. 50. — Leclerc et sa femme, 1 fr. — Daudon, 50 c. — Mallinger, 50 c. — Collecte à la suite d'un dîner, un compatriote d'Orsini, 2 fr. 25. — Victor Befferal, 30 c. — Léontine, 50 c. — Deviller, 50 c. — Quatre orphelins, 50 c.

Andras, 50 c. — Dupenchel, 1 fr. — Un compositeur, 1 fr. — Une amie de Rochefort, 50 c. — Saconville, 15 c. — Restan, 50 c. — Un groupe de sculpteurs, Maury, 5 fr. 25. — Charles Becquard, 50 c. — Dorand, 50 c. — Citoyenne E. M., 1 fr. — Citoyen C. L., 50 c — citoyen C. D., 50 c. — Un citoyen JJ., 50 c. — Deux sans pareils, 1 fr. — Pierret, 20 c.

Potte, Drevon, Mignon, Dufêtre, 2 fr. — Un compatriote, 50 c. — Une ennemie des gros traitements, 25 c. — Une ennemie de Pierre, 25 c. — Pontablié, 2 fr. — Un ennemi de l'empire, 25 c.

Poulet, 25 c. — Mme Bienaimée, 20 c. — Charles Morel, 1 fr. — Roubaix, 60 c. — Sept électeurs de Rochefort, 1 fr. 25 c. — Une républicaine, 25 c. — Une citoyenne, 25 c. — Un partisan de la *Marseillaise* 50 c. — Desauvillers, 2 fr. — Jules Desauvillers, 2 fr. — Framboure, 50 c. — Paul, 50 c. — Portin, 25 c. — Roulant, [illegible], Lets, Lucien Dupont, Emile, [illegible], 2 fr. 25 c.

— Rigeard, mécanicien, 25 c. — Un républicain de Saint-Ouen, 25 c. — Un groupe de gantiers, 1 fr. 25 c. — Voogt, 20 c. — Dahiteau, 1 fr. — Une républicaine, 50 c. — Mme Mention, 25 c. — Deux citoyens du Mont-Cenis, 60 c. — Un dévoué à Rochefort, 1 fr. 50 c.

BARBICHON.

Faits divers

— Un grand malheur a frappé l'île de Belle-Ile : neuf marins de Locmaria, qui, dans une baleinière, s'étaient courageusement portés au secours d'un canot en détresse, ont péri engloutis par une lame furieuse, laissant dans une complète misère huit veuves et dix-neuf orphelins.

La chambre de commerce de Nantes s'est empressée d'ouvrir une souscription en faveur des braves gens qui ont péri victimes de leur dévouement.

— Une tentative d'assassinat qui rappelle les crimes de Philippe a été commise dans une maison de la rue Frémicourt, quartier Necker.

La fille M... avait reçu chez elle un nommé B..., qui, l'ayant saisie à la gorge, a cherché à la terrasser ; puis, sortant de sa poche un couteau-poignard, il lui a porté plusieurs coups.

Fort heureusement pour elle, la fille M... est d'une constitution vigoureuse ; elle s'est énergiquement défendue tout en appelant : Au secours ! Des voisins sont arrivés, qui l'ont délivrée en désarmant B... pour le livrer ensuite aux sergents de ville. La fille M... a reçu deux blessures qui sont sans gravité.

Pour les nouvelles diverses : VICTOR DICTYS.

Le *Moniteur des Tirages financiers* s'est depuis longtemps fait accepter comme l'autorité la plus compétente en matière financière. Aussi exact dans ses renseignements qu'impartial dans ses appréciations, il est devenu indispensable à la fois au porteur de titres qui le consulte comme le répertoire le plus complet de tous les tirages, et au capitaliste qui cherche à employer ses fonds avec profit et sécurité.

TRIBUNAUX

Nous apprenons ce matin que cinquante citoyens ont été distraits de la masse des détenus à la Santé, à raison des conditions particulières dans lesquelles ils avaient été arrêtés. Un juge d'instruction, M. des Cormiers, a été chargé de compléter à leur égard l'information. Sur ce nombre, dix-huit ont été jugés hier, treize le seront après-demain, et douze ont été l'objet d'ordonnances de non-lieu.

« Ce travail terminé, on se réunira pour faire une opération de contrôle et de centralisation.

« Tous les citoyens qui seront retenus seront classés suivant la nature de l'inculpation et répartis entre sept ou huit juges d'instruction. »

Que de peines perdues !

On a encore transféré à la prison de la Santé trente-huit citoyens poursuivis à raison des scènes de désordres des 7, 8 et 9 février.

MM. Emile Azam, Aristide Allien, Henri André, J. B. Bourdet, Joseph Binet, Jules Biot, Auguste Bringuet, Hilaire Chevrel, Emile-Jean Delaunoy, Alphonse Dubois, Arthur Fourrier, Casimir Gastal, Eugène Guérin, Alexandre Galmiche, François Gérard, Etienne Guillain, Jean Irlande, Alfred Juliotte, Charles Kauffmann, Edouard Kilm, Louis Lagaudon, Adolphe Marchand, Théodore Peny, Louis Papais, Etienne Poupet, François Olivault, Victor Rondet, Philippe Renoux, Alfred Toursel, Joseph Turlure, Victor Vessier, Alphonse Vannier, Constant Fontaine, sont écroués sous la prévention d'avoir participé à un attentat contre la sûreté de l'Etat.

Trois autres sont poursuivis pour attroupement ; ce sont MM. Jules Barbier, Jean Grosset, Victor Moulin : un pour cris séditieux, Eugène Boucher, et le trente-huitième, pour provocation à la désobéissance aux lois, Pierre François Bouget.

Aujourd'hui le nombre des citoyens qui ont été écroués à la prison de la Santé, à l'occasion des derniers événements, est de 444.

A la suite d'une dénonciation, les agents de la douane de Lille avaient opéré une descente au domicile de deux individus, les nommés Fervaque et Duboquois, domiciliés dans un des faubourgs de Roubaix, dans le but d'y effectuer une saisie de tabac étranger.

Cette visite domiciliaire avait été faite sans mandat du magistrat compétent et en dehors des circonstances où les douaniers sont autorisés à opérer légalement une saisie à domicile. La loi ne permet la saisie que quand les douaniers ont suivi la marchandise introduite clandestinement depuis la frontière jusqu'au lieu de dépôt, sans l'avoir perdue de vue.

Le tribunal, à la requête de M. le procureur impérial, a rendu un jugement qui a débouté l'administration des douanes de ses prétentions, l'a condamnée aux frais de la poursuite et a ordonné la restitution de la marchandise saisie.

La première chambre du tribunal s'est occupée d'un procès presque mystérieux, fait à la reine d'Espagne et à son mari, par les époux Cazalini.

Ceux-ci prétendent qu'ils ont rendu à Leurs Majestés un service tout spécial à l'occasion d'une mission secrète que l'ex-reine aurait envoyée en Espagne, au cours de 1869.

Mme Cazalini, notamment, aurait été chargée de recevoir pendant plusieurs semaines une correspondance chiffrée, que chaque jour elle allait traduire à la reine Isabelle.

Elle réclame ainsi que son mari, une somme de 25,000 fr., montant de leurs frais et honoraires.

Quant aux illustres détrônés, ils se bornent à mettre sous les yeux du tribunal plusieurs lettres émanées de Mme Cazalini, desquelles il résulterait que, ne sachant à qui s'adresser pour solder des traites faites par son jeune fils, celle-ci serait venue supplier la reine de venir charitablement à son secours.

Nous n'avons pas à en dire davantage sur le mérite de ces deux versions, car il ne s'agit encore que d'une question de compétence.

Me Mathieu, au nom de la reine Isabelle et de François d'Assises, a repoussé la juridiction française, par ce motif que les deux parties en cause sont étrangères.

Me Daverdy, avocat des époux Cazalini, a très judicieusement fait ressortir que l'obligation a été contractée en France, et qu'au surplus la reine a son seul domicile en France, où le gouvernement l'a autorisée à résider.

M. l'avocat impérial Vaney a conclu à ce que le tribunal se déclarât compétent, ce qui a eu lieu, puis l'affaire a été renvoyée à quinzaine pour plaider au fond.

Le tribunal correctionnel de Lyon a jugé une dame Leurau, prévenue d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie, et d'escroquerie.

L'inculpée, qui a, paraît-il, une très-nombreuse clientèle, prétend qu'avec une pommade composée par elle, une foule de malades ont été guéris. Elle en a fait assigner un certain nombre qui sont venus déclarer, en effet, qu'ils s'étaient très bien trouvés du remède qui leur avait été indiqué.

M. Ferraud, pharmacien-chimiste, a analysé la pommade en question, et n'y a découvert que de la graisse, de l'alcool et un peu de beurre de cacao.

La prévenue soutient qu'il entre dans la composition de ce spécifique autre chose qu'elle ne peut révéler.

S'il lui est arrivé de donner gratuitement, soit de la pommade, soit son temps, le plus souvent elle vendait son remède et en retirait un très bon prix, car elle faisait payer à raison de 250 fr. le kilogramme ce qui vaut 2 fr. 50.

Le tribunal a écarté le chef d'escroquerie, et condamné la femme Leurau à 200 fr. d'amende, pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie.

VICTOR DICTYS.

LA RAMPE

Qui veut un théâtre ?

Théâtres à vendre sur toute la ligne... des boulevards et autres lieux.

Voici la liste de ces objets de luxe :

Le Théâtre-Lyrique, le Châtelet, la Porte-Saint-Martin, Déjazet, les Folies-Marigny, etc., etc.

Quelques-uns ont déjà trouvé acquéreurs, mais il y en a encore d'autres pour les amateurs de ces entreprises un peu dangereuses.

Je suis certain que M. Harmant céderait volontiers son fauteuil directorial, et que Mme Lionel-Chabrillan ne serait pas fâchée d'être loin des Nouveautés. Quant à M. Billion, il retournerait avec plaisir dans sa ferme de Cabourg.

— Qui veut un théâtre ?... A quatre, cinq, six cent mille francs le tas !...

***

Connaissez-vous Ollivier-Paganini ? Non. Ni moi. Il paraît qu'il existe.

Le garde des sceaux joue du violon. On assure même qu'il est de force à faire une jolie recette en jouant dans les cours, je ne dis pas à la Cour.

Quand M. Emile Ollivier ne sera plus ministre, il pourra donner des concerts.

Les autres excellences devraient bien apprendre à jouer de la clarinette.

Un jour, on pourrait leur donner la concession du pont des Arts.

***

Le jeune Laferrière vient d'être adopté.

Enfin !... Il a trouvé une mère, Mlle Eany Génat, qui consent à l'appeler son fils, mais seulement au théâtre, à la Gaîté, dans un drame intitulé : *Gilbert d'Anglars*.

Un jeune premier de 70 ans ne trouve pas une mère du jour au lendemain.

***

Le Théâtre-Français se dispose à monter *Marion Delorme*. Le principal rôle serait donné à Mlle Favart.

A quand la reprise du *Roi s'Amuse* ? Il paraît que cette œuvre est toujours mise à l'index.

Trouverait-on que cette pièce manque d'actualité ?

En effet, de nos jours, les souverains n'ont pas beaucoup d'agrément : — les peuples non plus.

***

— Elle se marie.

— Elle ne se marie pas.

Inutile de vous dire qu'il est question de Mlle Nilsson.

Quand les nouvelles théâtrales font défaut, les chroniqueurs s'empressent de marier la Diva.

Comtes, marquis, ducs et princes sont tour à tour les prétendants de l'illustre cantatrice.

Je suis allé aux renseignements chez la concierge de Mlle Nilsson, et je puis vous affirmer qu'il n'est pas question de mariage.

Cela ne vous intéresse pas beaucoup, je le conçois. Vous aimeriez mieux apprendre le mariage de M. Ollivier avec la Liberté, n'est-ce pas ?

Hélas ! les bans ne seront pas publiés de sitôt.

***

Le directeur de la Gaîté a demandé à M. Gustave Flaubert, le *Château des cœurs*, cette féerie écrite en collaboration avec Louis Bouillet et destinée primitivement au théâtre de la Porte-St-Martin.

Cette pièce coûtera plus de deux cent mille francs à monter.

M. Boulet doit jouer au mois d'octobre une grande féerie de Victorien Sardou, musique d'Offenbach ; les dépenses sont aussi évaluées à deux cent mille francs.

— Que pensez-vous de ces prodigalités, demandait-on à M. Billion ?

— Elles me paraissent très naturelles de la part de directeur de la Gaîté ; quand on s'appelle Boulet, on doit faire de la mise en scène à tout casser.

***

— Tu sais qu'Ollivier est un violoniste distingué, disait hier Lassouche à Hyacinthe.

— C'est sans doute pour cela qu'on l'a nommé ministre de la justice, répondit l'amusant comique.

— Pourquoi ?

— Parbleu !... afin qu'il ait tous les *violons* sous ses ordres.

JULES CIVRY.

Bulletin financier.

La Bourse d'aujourd'hui, quoique paraissant meilleure à première vue, n'en reste pas moins aussi mauvaise que par le passé.

On sent que le mouvement de hausse qui s'est produit n'a rien de durable, ou qu'il n'est occasionné par aucune raison sérieuse ; bien au contraire, il ne peut manquer d'être suivi d'une réaction.

La Rente ferme à 73 52 1/2 ; peut être montera-t-elle encore de quelques centimes d'ici la liquidation, mais, passé ce moment, les titres qui vont affluer sur le marché la feront vite redescendre au-dessous des plus bas cours qui aient été cotés ce mois.

Le Crédit foncier ferme à 1765, soit en hausse de 25 francs depuis hier. On espère que les reports de la prochaine liquidation se feront en faveur des acheteurs.

Mais prenez garde, messieurs les haussiers, vous avez derrière vous la chambre syndicale, qui pourrait bien vous étrangler encore !

Les chemins ont été fort bien tenus aux mêmes cours qu'hier : le Nord a éprouvé une hausse assez sensible, il finit à 1,155.

En somme, la légère hausse qui a eu lieu aujourd'hui, n'a pas amélioré la face du marché, ni même rendu les affaires plus abondantes.

En banque on s'occupe toujours beaucoup du dernier emprunt russe 5 0/0, qui continue à être très demandé de 82 3/4 à 83.

L. MONEZ.

LA BOURSE

PARIS, LE 18 FÉVRIER 1870

	Cours de clôture hier	Cours de clôture ce jour	Hausse	Baisse
3 0/0	73 40	73 50	.. 10	.. ..
4 1/2	104 ..	104 50	.. 50	.. ..
ACTIONS				
Banque de Fr...	2885 ..	2895 ..	10 ..	.. ..
Nord	1140 ..	1155 ..	15 ..	.. ..
Orléans	988 75	991 25	2 25	.. ..
Lyon-Médiler.	997 50	1000 ..	2 50	.. ..
Est	598 75	600 ..	1 25	.. ..
Ouest	618 75	618 75	.. ..	.. ..
OBLIGATIONS				
Ville de Paris...				
— 1852..	1310 ..	1310 ..	.. ..	.. ..
— 1855..	467 ..	468 ..	1 ..	.. ..
— 1865..	525 ..	523 ..	.. ..	2 ..
— 1869..	361 50	362 50	1 ..	.. ..
Orléans 3 0/0...	340 ..	340 50	.. ..	.. ..
Méd.-Fus. 3 0/0.	336 ..	336 ..	.. ..	.. ..
Lyon 3 0/0	344 50	344 ..	.. ..	.. 50
Est 3 0/0	342 50	339 50	.. ..	3 ..
Ouest 3 0/0	335 ..	336 ..	1 ..	.. ..
Nord 3 0/0	347 50	347 75	.. 25	.. ..

La Bourse est encore très ferme aujourd'hui. On y donne, il est vrai, des nouvelles d'un réel intérêt si elles se confirment. On dit que la réduction de 15,000 hommes sur l'effectif de l'armée est résolu. On parle de diminutions de dépenses consenties et enfin d'un budget tout à fait satisfaisant pour les intérêts qui se groupent autour de la Bourse. Sous l'influence de ces bruits répandus avec complaisance, la rente monte, et avec la rente toutes les valeurs de spéculation, Chemins de fer, Crédit foncier et autres.

La rente a débuté à 73 35 ; elle finit à 73 50, tant au comptant qu'à terme. La clôture de la Bourse se fait sur les cours les plus élevés du jour et de la semaine.

Les valeurs étrangères et tout particulièrement les fonds et les obligations du dernier emprunt ottoman ont participé à cette reprise.

A. BAROT.

LA FIN DES AGENTS DE CHANGE

ET LE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Sous ce titre, l'*Eclaireur financier* publie une étude instructive et fort intéressante pour les personnes qui ont des opérations à faire à la Bourse de Paris.

Abonnements, 4 FR. PAR AN, *Rue Laffitte*, 41.

AVIS AUX CAPITALISTES ET ENTREPRENEURS

voulant faire des opérations sur immeubles.

Les LOGEMENTS de 500 à 1,000 fr. manquent à Paris. En bâtissant en vue de ces petites locations, on est certain de ne pas avoir de non valeurs et on peut s'assurer un REVENU de 9 à 10 0/0. La rue MONGE (*rive gauche*) offre des TERRAINS TRÈS PROPICES pour des opérations de ce genre. On y a vendu 10,000 mètres en 1868, 12,000 en 1869. L'acquéreur aura toutes facilités pour le payement.

S'ad. à MM. A. HEULLANT et Ce, 31, r. MONGE.

CRÉDIT LYONNAIS

6, b. des Capucines, à Paris.

CAPITAL ENTIÈREMENT VERSÉ : VINGT MILLIONS

Le Crédit Lyonnais bonifie les taux d'intérêt ci-après sur dépôts de fonds :

1 1/2 0/0 pour les comptes à disponibilité.
2 0/0 pour les dépôts à sept jours de vue.
3 0/0 pour les bons à échéance de 6 mois à 1 an.
4 0/0 — 1 an à 18 mois.
5 0/0 — 18 m. et au-dessus.

Il fait des avances sur valeurs françaises et étrangères, cotées ou non cotées à la Bourse.

Degorce-Cadot, éditeur, 33, rue Bonaparte, publie le crime d'Auteuil.

Pour paraître prochainement, *le Misérable*, journal quotidien à cinq centimes.

Samedi, 19 février, paraîtra *le Diable*, journal littéraire hebdomadaire. 40 centimes le numéro. Bureaux, 2, place de la Bourse.

La LIBRE PENSÉE, dont la publication a commencé le 24 janvier, paraît tous les samedis, à la première heure. Elle est rédigée par Abac, A. Bastellica, Horace Bertin, A. Breuillé, F. Charrassin, Gustave Flourens, Jabez, Frollo, F. Kaufmann, Ch. le Balleur-Villiers, Gaston Pérodeaud, Pollio, B. de Ponnat, Antonio Poulet, A. Regnard, Raoul Rigault, Ad. Royannez, Ssiabert, H. Verlet.

Prix du numéro : 10 centimes. On s'abonne chez Henri Verlet, 33, rue de Buci, (6 fr. par an, 50 c. par mois).

MM. Aug. Cabot et Aug. Fabre ont ouvert rue d'Argout, 43, une salle d'armes où se réunissent les meilleurs tireurs de Paris ; leur activité, leur science d'escrime, leur ont acquis en peu de temps une réputation méritée et les placent parmi les premiers tireurs. Par expérience, nous ne craignons pas de les recommander à nos amis.

SPECTACLES DU SAMEDI 19 FÉVRIER

7 3/4 Opéra. — Relâche.
8 1/2 Italiens. — Guido e Ginevra.
8 1/2 Français. — Les Ouvriers. — Le Dernier Quartier. — Le Jeu de l'amour et du hasard.
7 1/2 Opéra-Comique. — Rêve d'amour.
7 1/2 Lyrique. — Le Bal masqué.
7 3/4 Odéon. — Tartuffe. — Georges Dandin.
7 1/2 Châtelet. — Paris-Revue.
8 1/4 Vaudeville. — La Fiammina. — Les Curiosités de Jeanne.
7 1/2 Variétés. — Les Brigands. — Les Méprises de Lambinet.
8 1/4 Gymnase. — Froufrou.
8 1/2 Porte-Saint-Martin. — Lucrèce Borgia.
7 1/2 Gaîté. — La Chatte blanche.
7 1/2 Ambigu. — La Charmeuse.
8 1/2 Palais-Royal. — Le plus heureux des trois. — L'amour mitoyen.
7 1/2 Château-d'Eau. — La Belle affaire. — V'là le général. — les Mousquetaires du Carnaval.
7 1/2 Déjazet. — Gentil Bernard.
7 1/4 Bouffes-Parisiens. — La Princesse de Trébizonde. — La Romance de la Rose.
8 1/2 Folies-Dramatiques. — Les Turcs. — Le Petit de la Jardinière.
7 1/2 Athénée. — Gilles ravisseur. — Les Deux Billets. — Le Farfadet.
7 1/2 Folies-Marigny. — La Tribu des ongles roses. — La Grenouillère. — Le Petit frère. — Les Amoureux de Minette.
7 3/4 Cluny. — Le Médecin des dames. — l'Echéance.
7 1/2 Beaumarchais. — Les Hommes nouveaux. — Le Pacte de Famine.
8 1/2 Menus-Plaisirs. — Relâche.
7 3/4 Délassements-Comiques. — V'là les bêtises qui recommencent.
7 1/2 Nouveautés. — Mademoiselle de Longchamp. — Voir Paris. — Le Caporal.
7 3/4 Jeunes Artistes. — Représentation extraordinaire.
7 1/2 Belleville. — Le Chevalier de Maison-Rouge.
7 1/2 Saint-Pierre. — Allons-y. — La Petite chatte blanche.
8 1/2 Cirque-Napoléon. — Exercices équestres.
8 1/4 Robert-Houdin. — Magie, prestidigitation.
Faure-Nicolay (passage de l'Opéra). — Tous les soirs, à 8 h. 1/4, Prestidigitation.
Valentino. — Bals et concerts à 8 heures.
Séraphin. — Tous les soirs à 8 heures.

Bulletin des théâtres

Italien. — Samedi, 19 février, deuxième représentation de *Guido e Ginevra*, opéra en cinq actes, de Scribe, musique de F. Halévy, chanté par mesdames Krauss, Sabati, MM. Nicolini, Bonnehée, Agnesi, Zimelli.

Au théâtre impérial de l'Opéra-Comique, 28e représentation de *Rêve d'amour*, opéra comique en trois actes, de MM. d'Ennery et Cormon, musique d'Auber, chanté par Capoul, Gaillard, Potel, Bernard, Julian, mesdames Girard, Priola, Nau et Guillot. On commencera par *la Servante maîtresse*.

Lyrique. — Samedi, 19 février, 44e représentation du *Bal masqué*, opéra en cinq actes de Verdi, chanté par MM. Massy, Lutz, Bacquié, Aubert, mesdames Meillet, Daram et Borghèse.

Les Représentations populaires des chefs-d'œuvre français, classiques et contemporains commenceront au théâtre impérial du Châtelet le dimanche 20 février à une heure et demie. Les artistes les plus célèbres de tous les théâtres de Paris concourront à l'exécution des ouvrages. Chaque pièce sera précédée d'une conférence faite par nos plus célèbres conférenciers. Dimanche *Tartuffe*, précédé d'une conférence sur la Bataille de Tartuffe, par M. Emile Deschanel. Prix des places : 50 c., 1 fr., 2 fr. et 3 fr.

Gaîté. — La *Chatte blanche* touche à ses dernières représentations, malgré son immense et inépuisable succès ; l'administration se trouvant forcée de donner incessamment *Gilbert d'Anglars*, le drame nouveau de MM. Ancet Bourgeois et Michel Masson.

Samedi, 12 février, dixième grand bal masqué et paré. Splendide décor point par M. Diosse. Orchestre de cent musiciens dirigé par M. Fossey. Eclairage oxy-hydrique de Tessié du Motay. Vaste buffet américain au foyer du public. Ouverture à minuit précis.

Variétés. — Tous les soirs *les Brigands*, le nouvel opéra bouffe de J. Offenbach. Les morceaux les plus saillants de cette charmante partition, chantés par mesdemoiselles Aimée et Z. Bouffar et par M. Dupuis sont bissés chaque soir. MM. Kopp, Léonce et Baron luttent d'entrain et de gaieté. C'est le plus grand succès qu'ait obtenu jusqu'ici le théâtre des Variétés.

Le Palais-Royal vient de remporter une nouvelle victoire avec la charmante et spirituelle comédie de MM. Labiche et Gondinet, *Le plus heureux des trois*, si bien interprétée par Geoffroy, Brasseur, Gil-Perès, Lhéritier, mesdames Elisa Deschamps, Reynold, Priston et Kid.

Cluny. — Grand succès et salle comble avec la nouvelle comédie en quatre actes de M. Gustave Huller, le *Médecin des Dames*. L'interprétation ne laisse rien à désirer, et le public acclame tous les soirs MM. Reynald, E. Richard, Barrier, Vailliant, mesdames Fayolle, Sovery, L. Petit et Duparc. *L'Echéance*, un charmant lever de rideau, de M. Georges Petit, commence agréablement ce spectacle, qui tiendra l'affiche pendant plusieurs mois.

Au théâtre Déjazet, spectacle vraiment extraordinaire, *les Pistolets de mon père* et *Vert-Vert* en trois actes. Mademoiselle Déjazet tous les soirs dans deux pièces, recettes assurées.

Délassements-Comiques. — Pièce spirituelle et gaie, remarquable interprétation confiée à une excellente troupe, splendides décorations, riches costumes, mise en scène éblouissante, tels sont les irrésistibles attraits qui assurent une interminable série de représentations à la revue de MM. Blondeau et Monréal, *V'là les bêtises qui recommencent*.

Château-d'Eau. — Tous les soirs, à huit heures trois quarts, *La Belle affaire*, de M. E. Cadol, dont le succès a été proclamé dès la première représentation par toute la presse, continue d'attirer le public désireux de soutenir ce vrai théâtre populaire, si confortablement organisé par MM. Cogniard.

Toujours même affluence à l'heureux théâtre des Folies-Dramatiques pour applaudir *les Turcs*. Mesdemoiselles Devéria et Milher font chaque soir ample moisson de bravos.

Le théâtre des Menus-Plaisirs nous promet incessamment les représentations du drame de Barrière, *Malheur aux vaincus*, dans lequel Frédérick-Lemaître interprétera le principal rôle.

GRAND CONCERT PARISIEN, 37, faubourg Saint-Denis. — Tous les soirs, spectacle et concert varié. Représentations de madame Bordas. Ch. Demergue, chef d'orchestre.

Pour tous les articles non signés : BARBERET.

Le gérant : BARBERET.

Paris. — Imprimerie BARBERET, gérant de la *Marseillaise*, rue d'Aboukir, 9.

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Journal des Actionnaires, des Capitalistes et des Rentiers

4 FRANCS PAR AN

Paraissant deux fois par Mois, publiant les Listes officielles de tous les Tirages et tous autres Renseignements financiers.

DONNE GRATUITEMENT EN PRIME A SES ABONNÉS

1° LE MANUEL DES VALEURS A LOTS.

2° LE CALENDRIER DES ACTIONNAIRES.

SEPTIÈME ANNÉE — RUE RICHELIEU 104

S'adresser à M. P. MASSY, Gérant du Journal, rue Richelieu, 104.

AVANCES ET PRÊTS SUR TITRES 3 1/2 0/0 l'an. *Comptoir général*, 11 r. Louvois, *Paris*.

PRÊTS sur titres 2 0/0 l'an. VENTE à crédit d'oblig. fonc. et villa de Paris, 33, rue Turbigo (Banque gén. des val. mobil.)

AVENUE DE L'IMPÉRATRICE

Nos 3 ET 31, ET RUE DE VILLEJUST, No 18.

Terrains à vendre avec TOUTES FACILITÉS DE PAYEMENT.

S'adresser à Me Bouchard, notaire à Paris, place Boieldieu, 3.

RRRAN !!! Le tambour du rappel. Epingle haute fantaisie gt et dét. Env. fco contre 2 f. en timb. ou mandat poste b. Strasbourg, 87, ch. l'émailleur.

Chocolat-Rebours au Quinquina

Tonique et fébrifuge, sans la moindre amertume

Ordonné comme alimentation aux personnes délicates, aux femmes, aux enfants, aux vieillards et aux convalescts. Contre les fièvres et les épidémies. Pris au lait, à l'eau ou mangé sec, *c'est le fortifiant le plus énergique recommandé par les Médecins*. Boîtes de 500 gr., 3 fr. 50 — 250 gr., 1 fr. 75, *franco en France*, par 4 kilos, contre mandat à l'ord. de M. REBOURS, 135, Avenue Malakoff, Paris. DÉPOTS CHEZ LES PRINCIPAUX PHARMACIENS. *Exiger le vrai Titre et la Signature ci-contre :* Rebours

DENTS et DENTIERS A SUCCION. Les nombreux perfectionnements apportés depuis plus de 25 ans à ces nouveaux dentiers permettent à l'inventeur de les livrer en une journée avec une grande réduction dans leurs prix habituels. Ils réunissent la BEAUTÉ, l'UTILITÉ, la DURÉE, et sont GARANTIS. Guérison des dents douloureuses, cariées et ébranlées. Chez FATTET, dr dentiste, 255, r. S-Honoré.

PLUS D'INJECTIONS Les DRAGÉES BLOT, toniques dépuratives, sans mercure, infaillibles contre toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, récentes ou chroniques les plus invétérées, écoulements, CATARRHES DE VESSIE, incontinence ou rétention d'urine, rétrécissement, dartres, n'exigent ni privation, ni régime. Prix : 4 fr. Dépôt à Paris, ph. HUBERT, 51, rue Montorgueil. L'inventeur BLOT, pharmacien à Toulouse, 87, rue Matabiau. Expéditions fo contre 4 fr. 10 c. en timbres-poste.

L'EXPÉDITIF RAGUENEAU pour imprimer soi-même, 10, r. Joquelet, au premier. Succès garanti. Presse depuis 12 fr.

NOUVEAU TRAITEMENT

Des maladies contagieuses, écoulements récents ou anciens, ulcères, rétentions d'urine et dartres.

Par suite de nombreuses expériences faites comparativement avec les autres médications sur ces maladies, même les plus invétérées et les plus rebelles, et ayant résisté à tous les différents moyens recommandés, ce nouveau traitement vient d'être déclaré, par les médecins les plus célèbres, tels que professeurs, médecins des hôpitaux, etc., comme étant le seul moyen de guérison radicale toujours sûre et très prompte ; il est peu coûteux, sans mercure et facile à suivre en secret.

Consultations gratuites de midi à sept heures et par correspondance, de M. PECHENET, DOCTEUR de la Faculté d'Iéna, médecin de la Faculté de Paris, membre de plusieurs Sociétés scientifiques.

Paris, rue Commines, 13 (près le Cirque Napoléon).

LA LIBERTÉ DE L'ANNONCE

REMISES ACCORDÉES

5	Annonces données à un seul journal ou RÉPARTIES entre plusieurs [illegible]	10 0/0
15	—	15 0/0
25	—	20 0/0
50	—	25 0/0
75	—	30 0/0
100	—	[illegible]

TARIF

NOMS DES JOURNAUX	ANNONCES	RÉCLAMES	FAITS DIVERS
LA MARSEILLAISE	La ligne [illegible]	[illegible]	[illegible]
LE RAPPEL	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
L'AVENIR NATIONAL	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
LA LIBERTÉ	— 1 50	4 50	[illegible]
LE MONITEUR UNIVERSEL	— 1 50	4 50	[illegible]
LE PEUPLE	— 1 50	4 50	[illegible]
LE GAULOIS	— 2 [illegible]	[illegible]	[illegible]
LA GAZETTE DE FRANCE	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
L'UNIVERS	— [illegible]	[illegible]	[illegible]
LE MONDE	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LA GAZETTE DES TRIBUNAUX	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LE FRANÇAIS	[illegible]	[illegible]	[illegible]
LE JOURNAL DES VILLES ET CAMPAGNES et L'AMI DE LA RELIGION réunis	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ce tarif n'est pas applicable aux insertions relatives aux émissions et formations de sociétés, appels de fonds, annonces financières en général, pour lesquelles les régisseurs traitent de gré à gré.

S'adresser à MM. CH. LAGRANGE, CERF et C. S, place de la Bourse.

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le plus répandu et le mieux informé des journaux financiers, tire à 60 000 et paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine ; il publie la liste de tirage avant tous autres. — Abonnement, 8 francs par an. S'adresser place Vendôme, 19. — ENVOI GRATUIT PENDANT UN MOIS SUR DEMANDE.

ATELIER DE BROCHURE

BENOIST

BROCHEUR, SATINEUR ET ASSEMBLEUR

Piqûres, Prospectus et Journaux

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

115 — Rue de l'Ecole-de-Médecine — 115

LA BERRICHONNE TOUTTAIN fils (Vierzon Cher) Liqueur brev. Dép. r. Feydeau, 5 et cité d'Antin, 5 bis.

RHUMES catarrhes, grippes, irritations de poitrine, guéris par la PATE DE BOURGEONS DE SAPIN 1,50 et 3 f. la boîte. Blayn, ph., 7, r. du M.-S.-Honoré.

ÉDUCATION ET CONVERSATION

Une dame anglaise, qui a les plus honorables références, [illegible] par une méthode facile et [illegible] jeunes personnes ou dames dont l'éducation et les manières auraient été négligées. — Les langues anglaise et française, des notions générales d'histoire, de géographie, de littérature, etc., enseignées sous forme de conversations, dans l'enseignement [illegible] aidé par les leçons de [illegible].

COURS DE CONVERSATION ANGLAISE

[illegible]

Se présenter tous les jours de [illegible] heures ou écrire [illegible] 11, rue [illegible]